tout cas avec les familles pour les aider dans la démarche pour remplir les dossiers de bourses. L'information et la communication se fait de façon claire et précise à différents niveaux. »

Madame LE MAIRE : *« Cela n'empêche pas qu'on puisse mettre un petit coup de zoom si je puis dire sur effectivement le site internet si on arrive en fin de délai, d'avoir un encart dédié davantage sur ces bourses. C'est quelque chose d'assez facile à faire. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou d'observations sur ce rapport? Je n'en vois pas. Je mets aux voix, qui est contre? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité, merci. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 069/13 du 23 mai 2013 actualisant les montants des bourses communales

OUÏ l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

CONSIDÉRANT que la ville de Pontoise souhaite apporter une aide aux élèves d'enseignement secondaire en complément des bourses de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur,

CONSIDÉRANT que l'attribution des bourses est réservée aux élèves et étudiants pontoisiens de moins de 25 ans fréquentant une classe du second degré (public ou privé sous contrat) ou de l'enseignement supérieur et bénéficiant d'une bourse de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 14 janvier 2021 et de la Commission « services à la population » en date du 25 janvier 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'attribution des bourses communales d'enseignement, pour l'année scolaire 2020-2021, selon les critères suivants :

76,00 € pour les collégiens répondant au taux 2 de l'Éducation nationale,
108,00 € pour les collégiens répondant au taux 3 de l'Éducation nationale,
108,00 € pour les lycéens et étudiants boursiers.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les bourses d'étude sont attribuées aux seuls élèves domiciliés à Pontoise dont le dossier répond aux critères établis.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense totale d'un montant de 9 432€ sera imputée au budget 2021.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

Madame LE MAIRE : *« Je vais laisser maintenant la parole à Madame CABARRUS, là encore pour une présentation synthétique pour un outil du moins important. La note 3-7 pour ce qu'on appelle permis de louer, Marie-Claude. »*

Madame CABARRUS: *« Donc le permis de louer. Tout d'abord en préambule, pour lutter contre l'habitat indigne et décourager les marchands de sommeil, il faut pouvoir dans un premier temps les repérer. Cette note a pour objectif après constat réalisé par les services habitat, logement social et le service hygiène et sécurité de présenter des outils de repérage de l'habitat indigne c'est-à-dire à dire le permis de louer. Ce permis de louer est un outil supplémentaire pour diminuer le nombre de logements indignes et de lutter contre les marchands de sommeil. Cet habitat se trouve en grande partie dans les logements loués au sein de copropriétés privées mais aussi dans les mono-propriétés voire en zone pavillonnaire. D'après la loi 90-449 du 22 mai 90 visant à la mise en œuvre du droit au logement, constituent un habitat indigne les locaux et les*

installations utilisés aux fins d'habitation impropre par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, exposent les occupants à des risques manifestes qui peuvent porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. Ainsi l'habitat indigne regroupe les logements indécents, les logements menaçants de ruine, les logements dégradés, les hôtels meublés dangereux, les logements insalubres selon le code de la santé publique et les logements présentant un risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre du diagnostic du programme local de l'habitat 2016-2021, la ville de Pontoise présente, écoutez bien, le taux de logement potentiellement indigne le plus élevé de la CACP. En effet ce taux à Pontoise est de six virgule vingt pour cent contre un virgule huit pour cent pour la CACP et trois virgule neuf pour le département. Sur ces cinq dernières années, il y a eu cent soixante et un signalements, chiffre en augmentation, donc je ne vais pas donner les détails qui sont dans le document. La loi ALUR de 2014 permet aux EPCI et aux communes volontaires de définir les secteurs pour lesquels la mise en location de biens par un bailleur est soumise soit à une autorisation préalable de mise en location et ce régime concerne les locations à usage de résidences principales, vides ou meublées. Seule la location ou la relocation de logements est visée, la reconduction, le renouvellement de location ou l'avenant au contrat de location n'est pas soumis à l'obligation de déclaration. La mairie a un mois pour rendre la décision. L'autorisation préalable devient caduque s'il n'y a pas mise en location du logement dans un délai de deux ans suivant sa délivrance. Toute absence d'autorisation préalable est passible d'une amende de quinze mille euros maximum et cette amende est versée à l'agence nationale de l'habitat.

Il y a aussi un autre régime qui s'appelle la déclaration de mise en location et je dirai qui est plus un outil d'observation, il est moins persuasif que l'autorisation préalable. Il s'agit d'une simple formalité déclarative et pour là, l'absence de déclaration de mise en location est passible d'une amende de cinq mille euros. Ce dispositif ne s'applique ni aux logements mis en location par un organisme de bailleurs sociaux ni ceux faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat, ni aux locations touristiques, ni aux baux commerciaux, ni aux baux renouvelés ou reconduits avec le même locataire ni aux parties communes des immeubles.

Les objectifs de ces nouveaux dispositifs sont d'améliorer la connaissance du parc privé et le repérage de logements potentiellement indignes et d'informer les propriétaires sur leurs devoirs. Ils permettent d'obtenir des informations sur le bailleur et son logement. Considérant les objectifs de la ville et face à l'inefficacité du régime de déclaration, il est proposé la mise en place du régime d'autorisation préalable de mise en location puisqu'il y aura un vrai impact sur les propriétaires et le nombre de logements potentiellement indignes. Il y a eu un périmètre qui a été défini suite aux diagnostics réalisés par le service hygiène et sécurité, social et logement. Donc les différentes adresses vous les avez dans le document, cela représente environ plus de mille cent logements. En fonction des résultats de la mise en place de ce dispositif, ce périmètre pourra être élargi en adaptant si nécessaire les moyens humains pour l'instruction des dossiers.

Pour mettre en place le permis de louer, la Ville doit saisir par voie de délibération la CACP, pour obtenir une délégation de compétence en matière d'habitat. Le dispositif entre en vigueur six mois après la délibération de la CACP qui au mois d'avril ce qui veut dire que pour nous ça sera au mois d'octobre. Le temps réglementaire est nécessaire pour mettre en place une communication importante informant les propriétaires concernés. Donc le dispositif sera en lettre recommandée, la publicité, des affiches, des informations sur le site de la ville, tous les moyens de communication qui sont mis à notre disposition. Je répète que cette communication sera très importante. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service hygiène salubrité sécurité et en cas de refus motivé pour les raisons liées à la sécurité des occupants ou à la salubrité publique, un agent assermenté du service hygiène salubrité sécurité pourra prescrire des travaux ou satisfaire aux exigences de sécurité ou de salubrité.

Enfin, l'enjeu pour la Ville est surtout de se doter d'un outil dissuasif à l'égard des marchands de sommeil. Donc il est demandé ce soir, au conseil municipal, de solliciter la CACP afin qu'elle délègue la compétence à la commune de Pontoise, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de l'autorisation de mise en location et d'approuver le principe de mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location conformément à la zone définie. Je terminerai, pour tout d'abord remercier l'équipe hygiène et sécurité qui a vraiment fait un travail de fond puisque nous avons pu contacter plus d'une quinzaine de villes pour pouvoir faire ce dossier, pour voir comment ils avaient effectué le permis de louer. »

Madame LE MAIRE: *« Merci Marie Claude pour cette présentation précise sur un outil important, qui était, je le précise, urgent de mettre en place à Pontoise. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. A la fois pour la tenue de notre Ville dans sa globalité, pour le respect des gens qui sont logés dans des conditions totalement indignes, il était absolument nécessaire pour la Ville de Pontoise de mettre en place cet outil, tout en prenant les précautions nécessaires quant à sa bonne utilisation. Elle relève de deux choses : la première Marie Claude a terminé par cela c'est à dire de regarder comment ça s'est passé ailleurs tout simplement, pour nous assurer d'avoir le plus de résultats et d'éviter d'éventuels effets secondaires ce qui me fait faire le lien tout de suite pour rassurer les investisseurs, rassurer les propriétaires, les secteurs visés sont des secteurs très précis, qui sur lesquels un audit a été mené. Donc on ne les arrête pas par hasard. Cet outil a vocation à évoluer c'est à dire quand je dis à évoluer c'est changer de secteur. On parle aussi par exemple du secteur des Larris, là pour d'autres raisons parce que c'est la subdivision d'appartements en chambre dite chambre étudiante dans des conditions épouvantables, donc va falloir vérifier et on va le faire dans un deuxième temps. Mais l'objectif étant de changer de secteur pour cibler des problématiques bien particulières et apporter des réponses très rapides et qui correspondent également à la charge de travail supportable par les services de la Ville parce que c'est bien entendu une charge de travail supplémentaire pour les services de la Ville. Mais donc périmètre restreint, information de l'ensemble des propriétaires parce que seuls les propriétaires indélicats ont vocation à être embêtés par cette disposition et l'objectif évidemment c'est, si nous sommes efficaces c'est de ne plus avoir besoin d'y recourir rapidement et donc de supprimer ce permis de louer. Est ce qu'il y a des prises de parole? Oui Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Très court parce que il est déjà tard. Seulement dire que c'est une excellente nouvelle que la mise en œuvre de ce permis de louer. Je crois que à l'image de ce qui est fait comme communication et publicité sur la manière dont les gens doivent se comporter vis-à-vis des déchets, je crois qu'il faudrait aussi faire une grande communication sur le sujet pas uniquement vis-à-vis des propriétaires concernés mais qu'on sache qu'à Pontoise, on ne laisse plus faire n'importe quoi en la matière. »*

Madame LE MAIRE : *« Absolument. Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN : « Oui donc une réflexion un peu du même *ordre. C'est un très bon outil donc étant donné qu'on a un début de mise en place, nous attendrons de voir ce que cela donnera. »*

Madame LE MAIRE : « *Nous aussi. »*

Madame NGUYEN: *« Tout le monde d'ailleurs. Vous parlez d'un travail avec quinze villes pour la mise en place en tant que telle, mais est-ce que vous avez eu un retour de l'efficacité justement dans ces villes-là ? Donc c'est un partage d'expériences, donc c'est une très bonne chose de procéder de la sorte. J'ai bien entendu l'idée de l'étendre éventuellement ensuite parce que nous ce qu'on aurait souhaité c'était d'avoir des secteurs à une étendue plus importante, des secteurs pour concerner l'ensemble des habitats indignes de Pontoise même si là, la cartographie nous permet pas de voir qu'il y a quand même de nombreux secteurs concernés. Et juste une observation, mais c'est plus pour le principe parce que ça ne concerne pas la Ville qui n'a pas de pouvoir là-dessus, juste dire que l'insalubrité ne concerne pas que les bailleurs privés mais aussi les bailleurs sociaux, les hôtels et nous déplorons de ne pas avoir d'outils pour justement lutter contre ça. »*

Madame LE MAIRE : *« Je partage ce dernier point Marie-Claude, tu veux compléter? »*

Madame CABARRUS : *« Pour compléter par rapport aux expériences des autres villes. Justement on a vraiment les bilans. Par exemple, je prends Mantes-la -Jolie qui a quarante-quatre mille deux cents habitants première ville de France à mettre en place, c'est à dire en 2018, ce dispositif. Ils avaient mis sur toute la ville au début, ils ont modifié leur périmètre en retirant tous les logements neufs. Environ soixante dossiers par mois, c'est à dire sept cents dossiers par an. Deux agents à temps plein et depuis le début il y a eu dix refus pour anomalies électriques ou sur-occupation c'est un exemple mais sinon j'ai vraiment toutes les villes, tous les documents m'ont été remis. Comment? Pour moi pas de problème, je peux faire un retour, vu que j'ai le document en ma possession. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est la méthode de travail qu'on aime bien appliquer, si les choses ont été testées ailleurs il faut avoir le retour d'expériences pour gagner du temps, ne pas tomber dans les mêmes erreurs et essayer d'avoir un dispositif le plus adapté possible dès le début. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Ça me donne l'occasion et je le dis à Marie Claude qui n'est pas au courant mais il faudra faire comme on le fait sur un certain nombre de politiques, un bilan régulier de la mise en œuvre de cet outil pour qu'on puisse juger collectivement de son efficacité ou pas, de la nécessité de le faire évoluer ou pas pour le bien commun de l'ensemble de la ville. »*

Madame CABARRUS : *« Pour te répondre Stéphanie, je peux te répondre en direct. Le suivi des actions sera fait dans le cadre des réunions qui sont déjà effectives avec le service de l'habitat indigne, le service social et logement. C'est déjà prévu parce que ça se fait déjà. »*

Madame LE MAIRE : *« Je pensais plutôt au conseil municipal, Marie Claude. »*

Madame CABARRUS : *« Oui bien sûr, je reviendrai là-dessus au conseil municipal. »*

Madame LE MAIRE : *« Parfait, merci beaucoup. »*

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement ses articles L.635-1 à L.635-11,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite « ALUR », et plus particulièrement ses articles 93, 92 et 93 instituant « l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant », « l'autorisation préalable de mise en location » et la « déclaration de mise en location »,

VU le décret d'application n°2016-1790 du 19 décembre 2016 définissant les modalités réglementaires d'application de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

VU l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location du logement,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite « ELAN » qui permet à ces EPCI de déléguer aux communes la mise en œuvre et le suivi du dispositif du permis de louer par autorisation préalable de mise en location,

VU les indicateurs utilisés pour repérer les secteurs potentiellement indignes à Pontoise,

VU la cartographie des secteurs potentiellement indignes à Pontoise (2013-2019),

OUÏ l'exposé de Madame Marie-Claude CABARRUS, rapporteur,

CONSIDERANT que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, la Ville de Pontoise souhaite renforcer ses moyens d'action préventive, exercer un contrôle des logements privés en amont de leur prise à bail et agir ainsi à l'encontre des bailleurs indélicats et peu scrupuleux proposant à la location des logements indignes,

CONSIDERANT que dans le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021, il ressort que Pontoise est la ville présentant le taux de logements potentiellement indignes le plus élevé de la Communauté d'Agglomération de Cergy. En effet ce taux à Pontoise est de 6,20 % contre 1,8 % pour la CACP et 3,9 % pour le département,

CONSIDERANT qu'au cours des 5 dernières années, il y a eu à Pontoise :
- 160 signalements de logements non-décents ;
- 23 arrêtés préfectoraux déclarant des logements insalubre (Code de la Sante Publique).

19 arrêtés périls pour les immeubles menaçant ruines sont actuellement en vigueur et 8 dossiers sont en phase contradictoire,

CONSIDERANT que l'analyse des indicateurs utilisés pour repérer les secteurs potentiellement indignes à Pontoise révèle que certains secteurs sont touchés par l'habitat indigne : du 20 au 65 Rue de Gisors, du 1 au 28 Rue de l'Hôtel de Ville, du 2 au 40 Rue de Rouen, du 50 au 98 rue Pierre Butin, du 2 au 12 rue Alexandre Prachay (sauf les n°1, 3 et 5 – hôtel de type social), du 45 au 62 rue de la Coutellerie, l'immeuble 1 rue de l'Oise, du 1 au 9 rue du Clos de Marcouville (sauf le n°6 bis – logements sociaux) et les résidences A, B et D Les Hauts de Marcouville,

CONSIDERANT que seules la mise en location ou la relocation d'un logement sont visées par ce dispositif,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 14 janvier 2021 et de la Commission « Servies à la population » en date du 25 janvier 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) afin qu'elle délègue à la commune de Pontoise la mise en œuvre et le suivi du dispositif du permis de louer par autorisation préalable de mise en location.

ARTICLE 2 : DECIDE d'approuver l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le périmètre défini dans l'annexe jointe soit :
- Du 20 au 65 Rue de Gisors ;
- Du 1 au 28 Rue de l'Hôtel de Ville ;
- Du 2 au 40 Rue de Rouen ;
- Du 50 au 98 rue Pierre Butin ;
- Du 2 au 12 rue Alexandre Prachay (sauf les n° 1, 3 et 5 - hôtel de type social),
- Du 45 au 62 rue de la Coutellerie,
- L'immeuble 1 rue de l'Oise,
- Du 1 au 9 rue du Clos de Marcouville (sauf le n°6 bis - logements sociaux),
- Les résidences A, B et D Les Hauts de Marcouville.

ARTICLE 3 : DIT que le lieu de dépôt des demandes d'autorisation préalable à la mise en location seront faites en mairie.

ARTICLE 4 : DIT que la mise en place du dispositif fera l'objet d'une publicité par voie de presse, de courrier et sur le site Internet de la Ville.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Madame LE MAIRE : *« Je vous propose de passer à la note 3-8, et c'est Philippe ROUDEN qui va nous faire la présentation, là aussi classique du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. »*

Monsieur ROUDEN : *« Merci je vais essayer de ne pas parler trop lentement comme Monique parle après moi, il faut quand même laisser des piles dans le micro. Alors merci. Je ne vais pas vous faire la lecture de tout le document mais de faire ressortir les points saillants de ce rapport à deux niveaux.*
D'abord sur la partie rh puis sur la partie politique publique. L'idée étant aussi une fois qu'on a ce rapport d'être un peu dans la prospection et anticiper ce que l'on va faire pour les années à venir. Alors quelques points qu'il faut ressortir, vous l'avez tous lu le taux de féminisation qui est élevée mais qui s'explique par une

logique de répartition par métier, je les reprends, je les cite; les ATSEM, la petite enfance, la partie du périscolaire qui concerne tout de même une grande partie de nos effectifs. Il faut cependant mesurer certains chiffres qui s'expliquent par des particularités dans certaines filières. On a parfois un seul agent donc on est sur un taux de cent pour cent donc ça peut extrêmement varier d'une année sur l'autre. Puis dans la filière médico-sociale, nous avons qu'un seul homme ATSEM d'où le taux de féminisation de quatre-vingt-dix-neuf pour cent. Deuxième point sur l'écart de rémunération qui est de sept pour cent entre les hommes et les femmes, la moyenne nationale est de dix-sept pour cent sur les cadres de niveau A, faut qu'on prenne le temps d'expliquer les choses.

Deux explications essentielles : d'abord la notion de l'ancienneté, la pyramide des âges, puis dans la catégorie A sont venus s'ajouter très récemment les EJE et toute la partie des puéricultrices et donc l'écart s'explique par la différence de salaire entre les hommes qui sont plutôt sur des postes de directeurs et les EJE et puéricultrices sur des niveaux de rémunérations qui sont plus bas.

En terme de formation, autre point essentiel donc une année 2020 qui a été impactée par la situation sanitaire avec tout de même deux fois moins d'actions que précédemment. Donc il faut le souligner. Un point qui nous a paru important de souligner et pour lutter et je crois qu'on a vraiment tous le même objectif, on en a parlé en commission Ressources c'est la question de la précarité qui se trouve notamment dans les catégories C, où il y a soixante-onze pour cent de femmes et donc on a un focus important à mettre en place, on le lance aujourd'hui, c'est notre volonté d'inscrire plus de catégorie C pour accéder à ce type de formation, on a souvent des personnes qui sont pas formées donc un niveau de rémunération assez bas, donc situation assez précaire. C'est vraiment un axe de développement que nous voulons mettre en place pour les années 2021 - 2023 mais nul doute que nous irons au-delà.

Alors au-delà de ça bien sûr de nombreuses actions qui ont déjà été mises en place pour réduire les écarts et accompagner les femmes notamment sur l'aménagement du temps de travail sur quatre jours et demi. La question qui se pose souvent sur le mercredi après-midi. Quinze agents qui sont passés à temps partiel. La question du jour, le nombre de jours enfant malade et tout ce qui comporte l'accompagnement social individualisé. Sur les mesures complémentaires prévues pour l'année 2021-2022, les cinq grandes actions que nous avons ciblées. D'abord une sensibilisation à la formation et à la fonction managériale, c'est un point très important notamment pour aider à la prévention de l'usure professionnelle et au reclassement des agents quand cela le nécessite, cela fait lien avec ce que j'avais présenté au dernier conseil municipal ; l'élaboration aussi de politiques de qualité de vie au travail. Troisième point, la mise en place du télétravail à la Ville, on l'a subi en 2020 et on rentre vraiment dans une phase de prospective pour 2021 et après, parce que la question sur le télétravail est une question importante aujourd'hui.

Dans ce rapport évidemment la mise en place d'une procédure de signalement des actes d'harcèlement moral et sexuel et lutte contre les comportements sexistes et puis dernier acte, la prise en charge de risques psychosociaux, voilà une synthèse sur la partie rh.

Sur la partie politiques publiques et bien il n'aura échappé à personne que pour la première fois à Pontoise c'est une femme qui est à la tête de cette ville, depuis le 28 juin 2020. Il y a une forte représentativité des femmes dans les instances, le CCAS, Conseil des sages etc... que la ville a intégré la question des droits des femmes et d'accompagnement des familles et d'accueil des enfants dans ses diverses politiques publiques, il faut le souligner, les actions de préventions, de protection, de conseils juridiques, permanences etc.... Et puis en terme de communication et événement, vous avez tous vu l'octobre rose, la prévention et la lutte contre le cancer du sein, la charte municipale de laïcité avec le rejet de toutes les violences et de toutes discriminations et garanties de la mixité homme – femme, le salon des arts à Pontoise avec une invitée Madame AFIA RAZEK invitée d'honneur et puis en prospective aussi, une réflexion sur le festival du One Woman show. Alors je ne sais pas si vous avez eu les réponses aux questions posées lors de la commission Ressources, comme ça je crois qu'il y a eu une question sur le pourcentage en RQTH. Je me permets d'apporter la réponse bien évidemment, on est juste en dessous des six pour cent, il faudrait obtenir ce chiffre de six pour cent et on sera proche on est à cinq virgule quatre-vingt exactement aujourd'hui. Et puis je retiens aussi la proposition de Madame CAMBIE à juste titre, de travailler sur des chiffres plus précis pour que les comparaisons soient plus facilement étudiées. On n'a pas eu le temps de le faire, les raisons vous les connaissez un petit peu mais je m'engage en tout cas à travailler et à suivre les remarques que vous avez émises lors de cette commission

Ressources. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions mais j'ai essayé de répondre aux questions qui étaient posées à ce moment-là, j'ai essayé d'être concis. »

Madame LE MAIRE : *« Merci, nous apprécions collectivement, les grandes lignes sont bien ressorties. Je vois Sandra qui souhaite prendre la parole, il faut que le micro parvienne jusqu'à vous. »*

Madame NGUYEN : *« Donc je remercie pour la présentation du rapport et pour les réponses qui nous ont été apportées en commission et puis ici en conseil municipal. Tout d'abord un petit trait d'humour, je sais je ne sais pas si on peut attribuer à la ville le mérite d'avoir une Maire femme, même si je m'en réjouis, c'était le trait d'humour qu'on avait eu en commission. Cependant, on constate que ce rapport est une copie des chiffres un peu actualisés des rapports de 2018 et 2019, pour cela on ne saurait pas vous en tenir rigueur étant donné la période de crise liée au covid. Cependant on estime qu'il manque d'ambition, que la Ville manque d'ambition dans la lutte pour l'égalité femmes hommes. La Ville se contente de remplir ses obligations légales liées à la gestion des ressources humaines. Il y a très peu d'actions spécifiques pour lutter contre, je ne sais plus, excusez-moi, très peu d'actions spécifiques pour lutter pour l'égalité femmes hommes dans la politique territoriale. Les statistiques de fréquentation féminine des services qui par ailleurs s'adresse à tous les genres ne font pas une politique. De plus, il ne faut pas confondre aide à la famille, à l'enfance et la petite enfance avec l'égalité femmes hommes. Nous regrettons de ne pas voir dans l'équipe municipale au moins un adjoint ou un conseiller délégué en charge de l'égalité femmes hommes. Il manque toujours à notre ville une mission pour l'égalité femmes hommes qui prenne en charge la lutte contre les violences familiales, l'éducation à l'égalité et la qualification des femmes dans leur insertion professionnelle, je vous remercie. »*

Monsieur ROUDEN : *« Je ne vais pas redire ce que j'ai dit sur les actions que l'on souhaite mener. Difficile d'en faire un peu plus actuellement. La question de l'éducation, à mon sens, est une vraie question qui n'est pas forcément étudiée sur la partie rh mais dans le monde de l'éducation et dès le plus jeune âge. Voilà ma réponse au sens large, je partage votre sentiment et ce que vous dites sur la question de l'éducation, oui mais sur ce rapport-là, par rapport aux agents, je pense qu'on est sur un autre sujet. »*

Madame LE MAIRE : *« Juste pour compléter Madame NGUYEN et compléter ce que vient de dire Philippe ROUDEN. Vous avez deux niveaux, vous avez la structuration des services de la Ville qui sont ce qu'ils sont et avec l'encadrement que ça représente. Je note bien, qu'à vous entendre on en serait déjà à quinze ou seize adjoints, je vous taquine mais j'aimerai beaucoup mais ce n'est pas possible. »*

Madame NGUYEN : *« Moi-même au moment où je le disais, je me suis fait la réflexion, c'est pour cela que j'ai dit conseiller délégué. »*

Madame LE MAIRE: *« Néanmoins, il y a une logique d'affichage que je peux entendre mais ça me fait le lien avec le deuxième aspect c'est surtout que le plus important pour moi, au-delà de l'affichage c'est qu'à la fois au niveau des élus mais comme des services, dans toutes les actions et dans toutes les politiques qui sont publiques qui sont menées, cette approche d'égalité femmes hommes soit présente et soit rappelée. Ça me semble quelque chose d'absolument indispensable. Alors oui il y a la dimension d'affichage qui n'apparaît peut-être pas assez ça peut se travailler, ça c'est quelque chose de tout à fait faisable. Il n'empêche que je ne fais pas partie de ces personnes qui s'abrite derrière un titre ou derrière quelque chose qui permet d'acheter une bonne conscience avec derrière, il ne se passe strictement rien, je préfère l'inverse, si on peut avoir les deux c'est encore mieux mais en tout cas d'avoir comme le disait Philippe ROUDEN une logique d'éducation mais aussi au sein de la DRH, chez nous pour cette égalité femmes hommes. Ça on peut y travailler c'est un travail de longue haleine, parce que comme toute condition ou en tout cas évolution culturelle ça prend du temps et ça nécessite de la répétition, ça c'est certain. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole? Je n'en vois pas. Pareil c'est un rapport, on en prend acte c'est ça? Oui. Donc sur la prise d'acte du rapport qui est contre? Qui s'abstient ? Quatre abstentions, je vous remercie. »*

VU le code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1-2 et D-2311-16,

VU le Code du travail,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

CONSIDERANT le rapport intitulé « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 14 janvier 2021 et des commissions « Services à la population » et « Ressources » en date des 25 et 27 janvier 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments du rapport en annexe qui présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, en l'application de l'article L.2311-1-2 du code Général des collectivités territoriales.

DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame LE MAIRE : *« Et nous passons maintenant au rapport, toujours Monsieur ROUDEN, 3-9 sur la détermination des taux d'avancement de grade. Là on n'est dans la technique dure. »*

Monsieur ROUDEN : *« Oui. Alors quelques explications tout de même, puisqu'il y a un changement dans le fonctionnement donc je vais juste expliquer en quelques mots ce qui change. En fait, avant le premier janvier deux mille vingt et un, les promotions internes et les avancements de grade étaient soumis à l'avis de la commission administrative paritaire que l'on appelait la CAP. Le ratio jusqu'à présent d'avancement de grade était de cent pour cent. Alors la CAP ne disparait pas en tant que telle, elle est constituée de manière différente pour ces avancements mais elle est maintenue pour la gestion des recours et des refus de titularisation, ça se joue à deux niveaux. Comment ça va fonctionner et comment nous on a pensé les choses ? Donc premièrement, la loi de transformation va supprimer cette CAP en matière de promotion interne et d'avancement de grade. Mais nous avons souhaité, nous en contrepartie à la ville et c'est le travail que moi j'ai récupéré qui était là depuis quelques années, cette relation entre la ville et ses représentants et donc on s'est obligé de définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et en particulier les orientations générales en matière de promotion et d'avancement de grade.*
En conséquence, la conséquence de cela c'est qu'il en revient au conseil municipal de définir le ratio d'avancement et de définir le comptage. Alors bien évidemment comme ça s'est passé avant et il y a aucune raison de changer le mode de fonctionnement, on a travaillé d'arrache-pied avec les représentants du personnel et on a voté et ils ont voté à l'unanimité donc juste avant les vacances de Noël, un ratio d'avancement proposé à cinquante pour cent, une analyse par rapport aux agents non plus sur cinq ans mais sur trois ans et on a décidé de maintenir une commission de validation interne donc ex CAP composée de l'administration et du personnel en lieu et place de la CAP.
Alors pourquoi ces ratios et ces choix-là ? D'abord pour être en capacité de valoriser les agents les plus méritants et non plus de redonner comme c'était jusqu'à présent la CAP l'ensemble du personnel qui était en capacité d'avancer au niveau de ces grades là et donc on a voulu aussi par la même occasion redonner un petit peu au manager la capacité d'évaluer et de proposer un grade au-dessus, c'est un acte managérial qu'on a voulu poser. Deuxièmement on l'a dit, ça été présenté tout à l'heure aussi c'est la question de la maîtrise de la masse salariale bien évidemment et le troisième point important, c'est de maintenir le dialogue social donc il est important pour nous, même si cette CAP a disparu dans les textes de maintenir ce lien entre les élus, DGS, DRH et les représentants du personnel. Voilà les points clés de cette note avec la disparition de la CAP

sur l'avancement et le maintien en tout cas du dialogue permanent avec le comité technique et dernières infos, le comité technique a validé à cent pour cent ce qui a été proposé. »

Madame LE MAIRE: *« Merci Philippe. J'allais rebondir là-dessus, je me félicite et je te remercie et l'ensemble des représentants du personnel de la qualité du dialogue social au sein de la Ville qui est fluide, permanent et constructif. Je pense qu'il est important de le rappeler, ça se travaille, ça s'entretient mais on ne peut que s'en féliciter parce que c'est pour le bien de tous. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur DREVELLE. »*

Monsieur DREVELLE: *« Très rapidement, on ne peut que se féliciter d'avoir un dialogue social qui fonctionne mais néanmoins s'agissant d'une décision technique de votre majorité sur la gestion des ressources humaines, on s'abstiendra sur cette délibération. »*

Madame LE MAIRE: *« On peut le comprendre. S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre cette note aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée moins quatre abstentions. Je vous remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B (articles applicables à compter du 1er janvier 2021 sur la mise en œuvre du rapport social unique),

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 et 49,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°19/08 du 31 janvier 2008 déterminant les ratios d'avancement de grade pour la Ville de Pontoise,

OUÏ l'exposé de Monsieur Philippe ROUDEN, rapporteur,

CONSIDERANT que conformément aux nouvelles dispositions de l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Ville de Pontoise a arrêté au 31 décembre 2020, après avis favorable et unanime du Comité Technique réuni le 18 décembre 2020, ses lignes directrices de gestion, dont la vocation est de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les agents de la commune/de l'établissement,

CONSIDERANT que ces lignes, communiquées pour information à l'ensemble des élus municipaux dans le cadre de la présente délibération, ont été établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit, en complément, arrêter le taux plafond d'avancement de grade,

APRES AVIS du Bureau Municipal en date du 14 janvier 2021 et de la Commission Ressources en date du 27 janvier 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : FIXE pour les grades d'avancement des cadres d'emplois des 3 catégories A – B – C et pour toutes les filières, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C), le ratio plafond entre le nombre d'agents qui remplissent chaque année les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade et celui des fonctionnaires finalement promus, à 50%.

ARTICLE 2: **DIT** que le résultat de ce taux plafond sera systématiquement arrondi à l'entier supérieur.

ARTICLE 3 : **PRÉCISE** que le taux ainsi fixé sera applicable sans limitation de durée, jusqu'à abrogation éventuelle de la présente délibération.

CREATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION IMPRESSIONNISME

Madame LE MAIRE: *« Et nous passons la parole à l'acolyte et fidèle de Philippe ROUDEN. Pour ceux qui ne le sauraient pas Philippe et Monique c'est une très longue histoire. Madame LEFEBVRE vous avez la parole sur la note 3-10, création de l'association pour la promotion de la destination impressionnisme, que vous suivez depuis le début. »*

Madame LEFEBVRE: *« Merci. Donc les villes de Pontoise, Auvers-sur-Oise et de L'Isle Adam souhaitent valoriser l'héritage des artistes qui se sont inspirés des paysages de la vallée de l'Oise ainsi que des sites culturels d'arts et d'histoires présents sur l'ensemble de ce territoire. Dans cet optique, elles souhaitent créer une association dénommée association pour la promotion de la destination Impressionnisme. J'insiste bien sur l'impressionnisme parce que ce n'est pas impressionniste mais Impressionnisme. Donc cette association a pour objet de promouvoir ainsi que de défendre l'identité d'héritage d'impressionnisme de la vallée de l'Oise. Elle permettra d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents afin de réaliser des projets structurants au sein de la vallée de l'Oise autour du tourisme, de la culture et de l'environnement. Et vous savez toutes et tous que c'est un domaine très important pour la ville de Pontoise, particulièrement au regard de son label ville d'art et d'histoire bien sûr. Donc elle regroupera les trois communes fondatrices ainsi que des membres adhérents, personnes physiques ou morales. Elle aura son siège social à l'office du tourisme d'Auvers sur Oise, sera constituée pour une durée indéterminée et sera financée notamment par les cotisations des membres adhérents. Des recettes liées aux visites, à la vente de produits dérivés et aux manifestations qu'elle organise et des dons de subventions.*
Je vais juste ajouter quelques points qui ne sont pas dans la note, enfin qui sont dans les statuts d'ailleurs, vous avez l'annexe avec les statuts, je ne vais pas relire tous les statuts, je suppose que vous les avez lus. Mais donc deux ou trois points pour dire que cette association fonctionnera en complément des structures déjà existantes et permettra de fluidifier les décisions et actions entreprises par les trois villes. Alors juste quelques mots sur ces structures déjà existantes dont je viens de parler. A savoir qu'en 2014, il y a eu un contrat Normandie Paris Ile de France destination Impressionnisme qui a été signé par les deux régions, donc la région Normandie et la région Ile de France bien sûr, quatre conseils départementaux, trois intercommunalités, douze villes, deux comités régionaux de tourisme, neuf comités départementaux de tourisme, sept musées, une chambre de commerce et quatre entreprises privées dont une grosse structure. Pontoise n'avait pas adhéré à ce contrat au début mais en septembre 2017, la ville de Pontoise et la ville d'Honfleur ont signé ce contrat au Havre suite à leurs demandes d'adhésion. Ensuite en 2019, un contrat régional de destination Vallée de l'Oise a été signé par le conseil régional d'Ile de France, le département du Val d'Oise, les villes de Pontoise, Auvers sur Oise et l'Isle Adam, les offices de tourisme des trois villes, le comité régional de tourisme, je pourrais vous donner tout mais c'est un peu long.
C'est pour vous dire que cette association en fait elle a pour but de simplifier un peu par rapport à ces grosses structures qui sont plus difficiles à manager bien sûr et donc comme je l'ai dit tout à l'heure, de fluidifier les décisions, de les rendre plus efficaces et immédiates par rapport aux trois villes. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les statuts de l'association selon le projet joint en annexe, de mandater Madame le Maire pour participer à l'assemblée générale constitutive, de décider que la commune

sera adhérente de l'association, de décider de verser le montant de la cotisation annuelle telle que fixé par l'assemblée générale de l'association sans dépasser toutefois la somme de mille euros. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame LEFEBVRE. Ce n'est pas un hasard si c'est la Présidente de l'office du tourisme de Cergy Pontoise non plus qui présente cette note. Je sais que ça a pu créer quelques réactions, ce n'est pas une concurrence mais un complément bien au contraire et dans l'identité que nous cherchons à développer de la Ville c'est une démarche qui me semble importante, la démarche orientée autour de l'impressionnisme et de la Vallée de l'Oise me semble devoir être mise en avant quand on s'appelle Pont-oise même si l'Oise nous joue quelques tours en ce moment mais c'est une identité qui nous semble devoir être valorisée. Quand vous avez une ville comme Auvers sur Oise, excusé du peu, connue mondialement et une ville comme l'Isle Adam qui vous font les yeux doux, ce n'est pas désagréable. Donc c'est la convention qui vous est proposée et qui nous permettra de signer enfin la délibération qui vous est proposée et qui nous permettra de signer les statuts et la convention le douze février prochain. J'en profite pour m'excuser sur le fait que cette note a été présentée tardivement, ça été un loupé administratif où les choses ont été calées, on avait juste oublié qu'il fallait faire passer cela en conseil municipal, les choses ont été rattrapées en temps voulu et nous sommes à votre disposition bien sûr pour répondre à vos questions. Je vois Monsieur BOMMENEL dans les starting-blocks. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Déjà vous avez répondu à une première question. On s'étonnait quand même que la constitution de cette association pour laquelle nous sommes tout à fait pour, ne soit jamais passée en commission de services à la population, on se demandait quel était le problème. Le deuxième point s'adresse plutôt à Madame LEFEBVRE. Donc vous êtes la présidente de l'office du tourisme de Cergy-Pontoise, nous de notre point de vue un peu malencontreux que cet office de tourisme ne soit parti des membres fondateurs dans la mesure où il est situé sur la commune, la commune fait partie des membres fondateurs et donc la question c'est est-ce que l'office de tourisme de Pontoise sera membre de cette association une fois qu'elle sera constituée ? »*

Madame LEFEBVRE : *« Je pense que oui bien sûr. Pour vous rassurer si vous voulez il n'y a aucune incidence par la création de cette association par rapport à l'office de tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin pour deux raisons. La première raison c'est que l'office du tourisme est de compétence agglomération, couvre le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise c'est à dire les treize communes, mais en fait pas Auvers ni l'Isle Adam. Donc vous voyez il n'y a pas de compétence si puis-je dire sur ce domaine-là. Par contre, nous dans nos actions de l'office du tourisme nous avons les croisières qui vont jusqu'à l'Isle Adam, ça existe depuis des années, ce n'est pas nouveau. Donc vous voyez y a déjà ce lien entre les trois villes et c'est justement pour renforcer ce lien et compléter les actions de l'office de tourisme de Cergy-Pontoise que cette association pourra participer et que nous pourrons en tant qu'office de tourisme participer à cette association comme nous faisons partie, je n'ai pas fini tout à l'heure parce que la liste aurait été un peu longue mais bien sûr que nous faisons partie, je vous ai parlé du contrat régional tout à l'heure l'office de tourisme de Cergy-pontoise est inclus et les autres offices de tourisme d'ailleurs d'Auvers et de l'Isle Adam sont inclus dans cette convention régionale. »*

Madame LE MAIRE: *« Merci Monique. Je précise que les statuts prévoient expressément l'ouverture à d'autres membres et l'office de tourisme de Cergy-Pontoise fait partie des premières cibles si je puis dire. J'ai Gérard SEIMBILLE qui souhaite prendre la parole. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Je confirme que l'Oise en ce moment est en train de nous jouer des tours, d'élargir son lit bon c'est un caprice il y en a beaucoup ailleurs. Je voudrai surtout exprimer le fait que moi je me réjouisse, c'est quelque chose qui était issu, je prends une autre casquette, issu du schéma départemental de développement du tourisme qui avait été réalisé maintenant il y en a un autre qui est en train de s'élaborer et qui est d'ailleurs intégré à celui de la région et donc c'est un effort partagé des deux collectivités et je pense qu'on en fait jamais assez sur le développement du tourisme sur un territoire comme le nôtre, le Val-d'Oise entre autre avec ses énormes richesses. Je vois que notre ami Robert DUPAQUIER hoche la tête et il y a*

effectivement tout ce qui concerne le patrimoine qui est quelque chose de très mis en avant comme richesse du département mais on a d'autres richesses que ce soit le Vexin, que soit la Vallée de l'Oise, que ce soit le PNR Oise pays de France de l'autre côté etc... Et je pense qu'il est utile que l'on fasse plus quand on peut ce n'est pas une compétence de la Ville, mais je trouve que c'est une très bonne initiative de mettre en valeur.
J'ai un souvenir, il y a une quinzaine d'années on avait une sous-préfète qui était Madame ORZECHOWSKI qui aujourd'hui est préfète de l'Oise d'ailleurs que j'ai rencontrée et on se rappelait justement ces moments et il y a une quinzaine d'années elle avait réuni au sein de la sous-préfecture un certain nombre d'acteurs dont la ville de Pontoise, le département et certainement aussi Auvers, je n'ai plus en tête tout le monde Auvers et l'Isle Adam et il est impératif qu'on réfléchisse à la Vallée d'Oise, au développement du tourisme qu'on pourrait faire avec les circuits fluviaux etc... Et je pense qu'aujourd'hui enfin on est dans la mise en œuvre, il aura fallu du temps mais je pense que c'est une très bonne mesure, il ne faudra pas s'arrêter là pour mettre en valeur les richesses de notre territoire. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE, nous sommes d'accord ce n'est qu'un début. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je propose de mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je ne manquerai pas d'en faire part aux villes d'Auvers sur Oise et de l'Isle Adam qui délibèrent elles la semaine prochaine. »*

VU du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU les statuts de l'association ci-annexés,

OUÏ l'exposé de Madame Monique LEFEBVRE, rapporteuse,

CONSIDERANT que les Villes de Pontoise, d'Auvers sur Oise et de L'Isle Adam souhaitent travailler de concert pour assurer la promotion de la Destination Impressionnisme,

CONSIDERANT que les Villes de Pontoise, d'Auvers sur Oise et de L'Isle Adam souhaitent créer une association pour assurer cette promotion afin de réaliser des projets structurants au sein de la Vallée de l'Oise autour du tourisme, de la culture et de l'environnement,

CONSIDERANT que les statuts de cette association doivent être approuvés par le conseil municipal de chaque ville,

APRES AVIS de la commission Ressources en date du 27 janvier 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE les statuts de l'association selon le projet joint en annexe.

ARTICLE 2 : MANDATE Madame le Maire pour participer à l'assemblée générale constitutive.

ARTICLE 3 : DECIDE que la commune sera adhérente de l'association.

ARTICLE 4 : DECIDE de verser le montant de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'association sans dépasser toutefois la somme de 1000€.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC DEUX CLUBS : LE RACING CLUB AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE-CERGY TENNIS DE TABLE

Madame LE MAIRE : *« La note 3-11 maintenant, Monsieur BLANCHARD sur la convention d'objectifs avec deux clubs, le racing club de l'agglomération de Cergy Pontoise et l'association sportive Pontoise Cergy Tennis de table. »*

Monsieur BLANCHARD : *« Bonjour c'est une note classique de renouvellement de convention que je vous présente ce soir. Donc la Ville de Pontoise soutient le tissu associatif local par l'octroi de subventions et la mise à disposition de locaux ou par un soutien logistique. Ainsi elle apporte son soutien financier au-dessus d'un montant de vingt-trois mille euros à deux clubs labellisés de haut niveau de la communauté d'agglomération de Cergy-pontoise : le RCACP notre club de rugby qui exerce en fédéral trois et l'association sportive de Pontoise Cergy tennis de table l'ASPTT qui elle, exerce au niveau du championnat de France voire la ligue des champions quand elle est qualifiée.*
Conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret 2000-495 du 6 juin 2000 relatif aux subventions de plus de vingt-trois mille euros, ce partenariat doit être formalisé par la signature d'une convention d'objectifs. Les conventions d'objectifs signées en 2018 arrivent à échéance le 31 décembre 2020 donc il convient maintenant vraiment de renouveler cette convention. La Ville considère que l'intérêt public local s'inscrit au travers de différents points dont le développement et la pérennisation de la pratique sportive en direction des jeunes garçons et filles dans le respect des réglementations, de la mise en place par les associations d'une politique de formation, de la promotion des pratiques sportives et spécifiquement pour le tennis de table de la participation au championnat de France de l'équipe seniors. Sur ces points-là, nous vérifions chaque année avec le service des sports que ces objectifs soient réalisés, ce sont des associations exemplaires puisqu'elles ont effectivement rempli pleinement ces dernières années ces objectifs.
Pour votre parfaite information le club de tennis de table a formé trois personnes en arbitrage, trois en entraîneurs. Ils sont en partenariat pour intervenir dans les écoles du Parc aux Charrettes et Gustave Loiseau et des contacts sont pris pour les écoles des Lavandières et Hermitage pour la saison prochaine. Enfin le RCACP a l'obligation pour les moins de douze ans et moins de quatorze ans d'être formé à l'arbitrage. Quatre joueurs de moins de quatorze ont terminé premier au concours départemental d'arbitrage, quatre arbitres sont formés chez les plus de quatorze ans, quatre joueurs ont obtenu le brevet fédéral et deux seniors. Enfin, depuis l'année dernière, un site d'initiation avec les écoles de la ville dans le cadre des séances avec notre éducatif sportif plus la présence du salarié du club qui permet de développer la pratique du rugby au sein des écoles. Donc il est demandé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs que vous avez en annexe et d'autoriser madame le Maire à signer ladite convention avec ces deux clubs. »

Madame LE MAIRE: *« Merci Sébastien. Je précise qu'il ne s'agit pas du débat sur les subventions qui viendra dans un deuxième temps, là on est vraiment sur le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens. Bien évidemment c'est un tout petit peu lié puisque par définition, nous passons ces conventions dès l'instant où il y a des subventions supérieures à vingt-trois mille euros comme Sébastien l'a rappelé mais ce n'est pas un débat sur les subventions des clubs en tant que tel mais bien sur les objectifs que nous leur assignons. Est-ce qu'il y a des prises de parole? Oui Monsieur BOURDOU. »*

Monsieur BOURDOU: *« Merci Madame le Maire. Donc on votera cette note. Simplement une réflexion, puisque la convention d'objectifs elle est liée aussi au versement même si ce n'est pas le moment, d'une subvention chaque année qui cette subvention notamment est sous réserve notamment des crédits inscrits au budget annuellement. La réflexion porte sur notamment la politique sur une convention d'objectifs mais sur le long terme pour ces clubs, puisqu'on voit bien qu'une ville de trente mille habitants aujourd'hui ne peut plus soutenir en tout cas ne pourra plus soutenir notamment des clubs notamment au niveau national parce que il y aura sûrement d'autres priorités.*
Donc une réflexion puisque dans les années 2000 avec Alain PLATIER et l'agglomération on avait construit la politique sportive intercommunale et on avait mis en place le système des clubs labellisés qui est un

système qui était simple puisque le montant de la subvention de l'agglomération est indexé sur le montant notamment versé par les communes. Ce qui a permis à ces clubs-là d'aller au plus haut niveau, ils ont été deux fois champion d'Europe et plusieurs fois champion de France comme le rugby aussi qui est arrivé au niveau fédéral une et aussi après, cette politique a permis notamment au département d'avoir des clubs d'élite, mieux placés en tout cas pour l'octroi des subventions. Donc je me dis qu'il y a eu un changement y a à peu près six ans notamment au niveau de l'agglomération sur le périmètre en tout cas des clubs labellisés puisque Pontoise Tennis de table et le rugby ont été sortis des clubs labellisés. Donc il y a eu un accompagnement sur le dernier mandat notamment au niveau de la subvention pour que les clubs puissent mieux s'organiser mais on sait très bien que dans le futur, on ne pourra plus accompagner. Donc je me posais la question, avec cette nouvelle gouvernance qui s'est mise en place à l'agglomération, s'il n'y a pas une réflexion ou si ce n'est pas le moment de redéfinir une politique sportive intercommunale avec l'agglomération puisqu'on a besoin de cette politique pas que sur le haut niveau mais aussi sur l'information, sur l'identité aussi on en a parlé tout à l'heure, l'identité aussi des villes, la communication puis aussi toute l'attractivité qu'il y a autour notamment des clubs de haut niveau. Donc c'est une question que je souhaiterai vous poser tout en votant cette convention. »

Madame LE MAIRE: *« Merci BOURDOU et je laisserai bien évidemment la parole à Monsieur BLANCHARD pour compléter ce que je vais dire. On partage cette réflexion, totalement. Notamment, on partage cette réflexion, on partage cette orientation et on considère que, je considère que compte tenu de l'évolution de la gouvernance de l'agglomération et des échanges très apaisés et très sereins et j'allais dire même alignés que nous avons entre l'agglomération et la ville de Pontoise, ce dossier doit être mis sur la table et c'est un dialogue que nous renouons, que nous sommes en train de renouer sur le sujet plus spécifiquement du tennis de table. Je crois que des contacts ont d'ores et déjà été pris, ça prend un peu de temps maintenant avec les réunions en distanciel et autres mais en tout cas, c'est un objectif que nous comptons poursuivre et j'espère bien atteindre dans des délais pas trop lointains parce que là-dessus on vous rejoint, si on veut vraiment donner les moyens à des clubs élites de fonctionner, ce n'est pas à l'échelle communale que ça peut se faire. Le tennis de table a montré, j'allais dire ses capacités sportives, c'est un crève-cœur de voir que la Ville seule ne peut pas répondre à toutes ses demandes et du coup de tirer un peu vers le bas le club. Donc il est absolument indispensable, c'est dans la conception même, je vois Philippe ROUDEN qui réagit également qui connaît bien ces sujets, ça nous semble totalement cohérent de remettre cette question dans le débat avec l'agglomération en espérant bien pouvoir compter sur notre force de conviction pour l'emporter. Sébastien tu veux compléter ? »*

Monsieur BLANCHARD: *« Oui, je voulais juste rappeler qu'en effet il y a des choses du passé qui ont eu lieu, qu'on a récupéré et qui sont là aujourd'hui, moi je ne vais pas revenir dessus, on va regarder devant. J'ai rencontré à la suite de notre élection, mon homologue à l'agglomération, Malika, j'ai fait part de ces premières réflexions, je suis en étroite collaboration avec M. et Mme ADAM sur ce sujet là pour faire avancer le sujet, puisqu'on sait bien qu'aujourd'hui, la ville seule, maintenant a récupéré la subvention dans son intégralité du tennis de table pour ne parler que de lui puisqu'il est en championnat de France mais demain nous avons aussi le Futsal qui joue en ligue deux donc qui va demander aussi un développement au sein de notre ville pour le Futsal city. Il y a tout un tas de choses qu'il faut voir avec l'agglomération et remettre des choses en perspective parce que effectivement maintenant nous répondre que c'est simplement lié à un club labellisé parce qu'on détient l'équipement sportif lié, ce n'est pas forcément la réponse qu'on doit avoir parce que Pontoise a effectivement, Pontoise tennis de table un retentissement plus large que Pontoise seule. Effectivement Madame le Maire est alertée, on est en train dès que possible de faire évoluer cela parce qu'on est bien conscient que c'est ainsi qu'on pourra donner pleinement satisfaction à ces clubs dits élites. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Sébastien. Donc le débat est sur la table, à nous de le rendre concluant mais en tout cas nous y travaillons et toutes les voix concordantes qui peuvent appuyer cette discussion sont évidemment les bienvenues. Est-ce qu'il y a d'autres observations? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie, elle est donc adoptée à l'unanimité. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et notamment son article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la convention type d'objectifs ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien BLANCHARD, rapporteur,

CONSIDÉRANT que l'intérêt public local s'inscrit au travers :
- du développement et de la pérennisation de la pratique sportive en direction des jeunes garçons et filles dans le respect des réglementations,
- de la mise en place, par les associations d'une politique de formation,
- de la promotion des pratiques sportives,

CONSIDÉRANT que le programme des actions du « Racing Club Agglomération Cergy-Pontoise » et de « l'Association Sportive Pontoise-Cergy Tennis de Table » respecte les objectifs et participe à la politique sportive de la Ville, renforçant ainsi cette collaboration au niveau de la vie locale,

CONSIDÉRANT que la Ville s'inscrit sur une pérennisation de son soutien financier en direction de ces associations,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville et ces associations s'engagent par la signature d'une convention d'objectifs,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 14 janvier 2021 et de la Commission « Services à la Population» en date du 25 janvier 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention type d'objectifs ci-annexée avec les associations « Le Racing Club Agglomération Cergy-Pontoise » et « l'Association Sportive Pontoise-Cergy Tennis de Table » et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent:

SPLA CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT – RAPPORT DU MANDATAIRE POUR L'ANNEE 2019

Madame LE MAIRE: *« Nous avons la dernière délibération mais nous avons encore deux questions orales, on n'est pas encore couché. Quelle heure est-il? Vingt-trois heures zéro trois. Donc dernière délibération, la 3-12 qui est présentée par Madame MOAL-DE BOURMONT sur le rapport annuel 2019 du mandataire de la collectivité actionnaire de Cergy-Pontoise Aménagement, Lena je te cède la parole. »*

Madame DE BOURMONT : *« Merci Madame Le Maire. Alors j'ai une mission un peu difficile parce que les années précédentes c'était Emmanuel SIOU qui faisait ce rapport d'activités donc je ne sais pas si je serais aussi drôle. Mais je vais essayer d'être synthétique parce que c'est un rapport d'activités avec une année un peu particulière. Il s'agit du rapport d'activités de la SPLA CPA, autrement dit la Société Publique Locale d'Aménagement de Cergy Pontoise Aménagement. Comme le nom l'indique c'est l'opérateur de l'agglomération, donc des collectivités qui la composent en matière d'aménagement intercommunal. Ce rapport, je ne sais pas si vous avez lu l'annexe de dix-huit pages mais vous avez différents points qui sont abordés, qui sont détaillés. Je vais vous les redire de façon un peu résumé.*

Donc tout d'abord la vie de cette société, son historique : faut savoir que la composition de ce capital social est de quatre-vingt-dix pour cent à la CACP, d'un peu moins de sept pour cent à Cergy et quatre virgule six pour cent à Pontoise. Ensuite il est fait état de la composition de ses instances, on a un détail sur la direction, la présidence, le conseil d'administration, le comité de gestion et aussi l'assemblée spéciale qui représente les communes minoritaires. Enfin son activité opérationnelle et ses comptes. Sachez qu'au 31/12/2019, on avait vingt opérations d'aménagement qui étaient en cours. La santé financière de cette société est très bonne car elle a réussi à redresser son résultat d'exploitation grâce d'une part à l'augmentation de son chiffre d'affaires et d'autre part à une véritable économie de ses frais de fonctionnement. Pour vous expliquer, le chiffre d'affaires de cette société est composé pour ces deux tiers par l'activité opérationnelle c'est à dire le pourcentage qu'elle prend sur les travaux qu'elle suit et aussi sur la signature des actes, des ventes par exemple de terrains. Quatrième point, donc c'est un point sur la crise sanitaire parce que évidemment comme toute société française, la CPA a été impactée donc on a un petit détail sur l'organisation, télétravail du personnel, l'activité opérationnelle a été totalement suspendue au 17 mars 2020 et ceci jusqu'en juin. La conséquence, le chiffre d'affaires n'est pas rentré, on a estimé qu'il y avait quatre-vingt-douze mille euros par mois de perte de chiffre d'affaires. La gouvernance a été du coup prorogée puisque les élections ne se sont pas tenues en temps et en heure. Quelques petits aléas aussi, un peu plus particuliers, originaux c'est que notamment au niveau de la ZAC de Liesse on a découvert cette bombe, donc forcément ça a un peu décalé les travaux, donc impact sur le chiffre d'affaires aussi. Vous avez dû entendre parler aussi de la signature avec DASSAULT c'est un terrain de dix hectares et ça a été décalé donc tout ça a vraiment impacté le chiffre d'affaires de la CPA. Au niveau de l'évolution de son portefeuille, en 2019 il y a eu sept avenants qui ont été signés mais aucun nouveau contrat qui n'a été conclu. Enfin et je pense que c'est le dernier point qui est le plus important j'allais dire pour nous ce soir c'est que depuis trois ans cette société travaille sur la diversification de ses activités. Il y a eu une modification de cette société qui est passée de SPLA donc Aménagement en SPL c'est à dire Société Publique Locale. Pourquoi il y a eu ce changement ? parce qu'il y a d'autres SPL qui ont passé le pas de passer à autre chose que de l'aménagement et c'est même très bénéfique. Donc pourquoi c'était possible de se diversifier pour la CPA ? C'est parce que depuis 2010 on a des exercices bénéficiaires et donc on peut envisager de nouveaux projets. Alors ils sont de l'ordre de trois axes. Le premier axe de diversification qui est envisagé c'est le financement et la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Évidemment c'est très intéressant, on en a parlé tout à l'heure au moment du ROB et c'est vrai que ça fait totalement écho au plan de relance. Sachez qu'il y a un rendez-vous qui est pris je crois dans dix jours avec le président de la SPL pour envisager ce type d'action au niveau de Pontoise. Cergy avait déjà travaillé dessus mais nous on prend le train en marche aussi. Deuxième axe de diversification, c'est le développement de la gestion patrimoniale des petits équipements publics c'est à dire des maisons médicales ou alors des crèches associatives. Troisième axe de diversification, c'est la revitalisation des secteurs commerciaux qui ont été malmenés, alors pas forcément pour la crise covid vraiment précédemment à cette pandémie. Il y a une étude de préfiguration qui a été réalisée en 2018 et Pontoise était vraiment demanderesse de cette action de CPA, je sais que ma collègue Schahrazade a déjà avec Madame le Maire rencontré la CPA pour ce sujet parce qu'on a évidemment une zone commerciale qui peut être redynamisée à Pontoise. C'était les derniers points que je voulais aborder sur ce rapport d'activités. Est-ce que vous avez des questions? »

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup Lena, on ne regrette pas Emmanuel finalement, c'était impeccable, c'était très clair, très synthétique. Donc vous l'aurez compris l'élément important est que les rapports à venir sont d'une nature différente compte tenu de l'évolution des objectifs, ça fait presque le lien avec une de vos questions Madame NGUYEN, parmi la palette de mesures on y reviendra, il y a l'évolution de cette société qui va nous aider, en tout cas comptez sur nous pour y veiller à la restructuration ou en tout cas à la redynamisation et au soutien de nos commerçants. Est-ce qu'il y a des questions? Oui, Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Rapidement, pour avoir siégé pendant un certain nombre d'années au sein de Cergy Pontoise Aménagement qui est une société économique qui est devenue comme le disait Lena de Bourmont, SPLA qui a vocation - maintenant du fait de SPL - à pouvoir agir au-delà des opérations*

d'aménagement et c'est indispensable parce que bien évidemment l'objectif de la création initiale c'était pour terminer l'aménagement des zones d'activités de la communauté d'agglomération dès lors que l'OPAH avait disparu et que l'Etat avait transféré ces dossiers à la communauté d'agglomération. Donc c'est indispensable, il faut se féliciter des actions qui sont envisagées, faut reconnaître qu'on a de la chance que le président de la SPLA qui était Jean Paul JEANDON qui est devenu président de la communauté d'agglomération parce que cette diversification il l'a portée depuis déjà un certain nombre d'années. Nous-même à Pontoise il avait été envisagé il y a quelques années de pouvoir faire intervenir sur la préservation du commerce de centre-ville et je pense que les deux actions qui sont proposées que ce soit dans le cadre de tout ce qui concerne l'aspect économie d'énergie et des bâtiments publics qui devrait j'espère pour les bâtiments privés, et surtout ce qui est aussi important, pour Pontoise presque plus que les autres communes de la communauté d'agglomération c'est évidemment le soutien comme ça a été dit, à l'activité commerciale. Donc maintenant il faut que les choses se *mettent mais c'est bien puisque des dates sont prises, se mettent en place parce qu'il est utile et urgent que l'on puisse agir en la matière donc avec Madame le Maire d'ailleurs, nous étions tous les deux à intervenir au niveau de la communauté d'agglomération le jour où ça été présenté pour nous satisfaire qu'enfin on prenne en compte la nécessité d'appuyer le commerce de proximité et pas seulement les grandes surfaces. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette délibération ? Pareil on prend acte c'est ça. Donc pour prendre acte de ce rapport, est ce qu'il y a des votes contre? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est donc adopté à l'unanimité. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et L.2313-1-1,

VU le rapport du mandataire pour l'année 2019 ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT que Madame Léna MOAL-DE BOURMONT représente la Ville de Pontoise au conseil d'administration de la Société Publique Locale Cergy Pontoise Aménagement en tant qu'administrateur,

CONSIDERANT que le rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que par ce rapport, le mandataire de la Commune de Pontoise au sein du Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement rend compte au Conseil Municipal de l'activité de Cergy-Pontoise Aménagement au cours de l'année 2019 ainsi que de la situation financière de la société au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT que le résultat net de l'exercice 2019 laisse apparaître un résultat bénéficiaire de 170 792, 16 € confortant ainsi le modèle économique de Cergy-Pontoise Aménagement mis en place depuis 2010. Les capitaux propres de la société s'élèvent à 3 446 715 € pour un capital social de 2 500 000 €,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 14 janvier 2021 et de la Commission Services à la population en date du 25 janvier 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport du mandataire de la Commune de Pontoise au Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'année 2019.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES N°385/2020 AU N°4636/2020 ET N° 01/2021 AU N° 09/2021

Madame LE MAIRE: *« Donc nous avons terminé l'ordre du jour en tout cas des délibérations soumises au vote. Nous avons les décisions du Maire, on les passera peut-être après, je ne sais pas, j'ai perdu mon ordre du jour. On va les passer maintenant avant les questions. Est ce qu'il y a des observations ou des questions sur les décisions du Maire? Oui Monsieur DREVELLE. »*

Monsieur DREVELLE: *« Deux petites questions sur la 433 de l'année 2020. Le budget participatif francilien de la sécurisation de la rue des Balais. La question qu'on se posait était la part dans ce projet qui est subventionnée par la Région de la caméra de surveillance, donc nous on doutait un peu de l'efficacité. »*

Madame LE MAIRE: *« C'est une question que vous aviez déjà posée en commission c'est ça ? C'est ce que j'ai cru comprendre, là je n'ai pas la réponse. On va vous l'apporter par écrit, là je n'ai pas le détail désolée mais promis on vous la fait par écrit. Si ça n'arrivait pas, n'hésitez pas à nous relancer on vous apporte cette réponse précise parce que là on est un peu pris de cours. »*

Monsieur DREVELLE: *« La deuxième, c'est sur la décision numéro 1 de 2021. Acquisition de vaisselles, accessoires jetables pour cinquante mille euros. Donc on trouvait que c'était un gros budget pour la vaisselle jetable et surtout notre question c'était est-ce que ça sera de la vaisselle compostage avec une volonté de recycler ou de revaloriser ces éléments jetables une fois utilisés ? »*

Madame LE MAIRE: *« Quand on a de la vaisselle en nombre comme ça, je me tourne immédiatement vers Anne FROMENTEIL qui doit être à l'origine de cette commande massive. »*

Madame FROMENTEIL: *« Oui on est obligé effectivement, on a des contraintes parfois de panne de lave-vaisselle qui nous oblige de temps en temps à devoir utiliser de la vaisselle jetable. Jusqu'à présent nous avions la possibilité d'utiliser ce genre de matériel, bien évidemment nous ferons de notre possible pour pouvoir utiliser du carton, des matériaux qui seront compostables, si besoin. »*

Madame LE MAIRE: *« Effectivement ce sont des sommes assez vite importantes compte tenu du nombre d'enfants et des écoles. Mon prédécesseur avait pour habitude de dire que Anne FROMENTEIL était la femme la plus chère de Pontoise, je pense que ça ne se dément pas encore aujourd'hui. Est-ce que ça répond à votre question ? et je note pour la première et s'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions du Maire, je vous propose maintenant de prendre les deux questions orales. »*

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

ANNEE 2020 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
385	Modification n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du musée Tavet	NASCA	Modification s'élève à 12 771,89 €

386	Convention d'occupation du domaine public - Tournage "Fugueuse"	VEMA PRODUCTION	1 035 €
387	Contrat de prestation de service avec un auto-entrepreneur pour le fonctionnement et le financement d'un stage d'arts plastiques à l'Espace Larris Maradas	Mme Eve RECEVSKI	416 €
388	Contrat de prestation de service avec un auto-entrepreneur pour le fonctionnement et le financement d'ateliers 3D à l'Espace Larris Maradas	M. Yvain ROLLINDE DE BEAUMONT	980 €
389	Contrat pour un complément topographique et récolement des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire Ludovic Piette	CABINET PICOT ET MERLINI	2 382 €
390	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un bureau d'études dans le cadre des travaux sis 25 rue Lemercier	DEMO	3 120 €
391	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec une société pour le suivi de la phase APD dans le cadre de la reconstruction partielle du groupe scolaire Ludovic Piette	EXPRIMME	8 088 €
392	Marché public de prestations de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de production de la santé des bâtiments communaux	Lot 1 contrôle technique =COPRESTE Lot 2 coordination SPS =QUALICONSULT	Lot 1=montant maximum de commande 130 000 € HT Lot 2=montant maximum de commande 70 000 € HT
393	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - 3 bornes de recharge pour véhicule électrique au parking Jean- Jaurès	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 10 000€
394	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - Equiper la ville de stationnements cyclables	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 7 835€
395	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - Développer la responsabilité écologique du personnel communal par la mise à disposition de vélos électriques	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 6 064€
396	Marché public de fourniture et gestion externalisée des abonnements de journaux, revues et magazines	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE	Montant maximum en BdC pour la durée du marché s'élève à 200 000€ HT
397	Marché public pour l'acquisition ou une mise à disposition et maintenance d'un progiciel de gestion du funéraire et du cimetière	LOGITUD SOLUTIONS	BdC montant maxi pour la durée du marché de 50 000€ HT et une partie forfaitaire de 5 540€ et une maintenance et assistance annuelle pour un montant de 897€ HT

398	Modification n°3 au marché public de travaux de construction d'un parking en centre-ville - Lot n°1: Gros œuvre - Fondation	COLAS	Modification s'élève à 64 029,62 €
399	Marché public pour les travaux d'entretien et de rénovation de voirie communale et des espaces publics de la Ville	COCHERY	BdC d'un montant maxi de 5 000 000€ HT pour la durée totale du marché
400	Annule et remplace la décision n°376/2020- Convention de mise à disposition d'un logement communal- 1 les larris Pourpres	Mme NIAKATE	Recette de: Loyer mensuel: 519,82€ + charges eau froide 79€ + eau chaude et chauffage 94€
401	Contrat avec une société pour la réalisation d'un diagnostic parasitaire au musée Tavet sis 4 rue Lemercier	APBM	250 €
402	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de l'Eglise Notre Dame	MAMIAS	384 €
403	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques de l'horloge de l'Hôtel de Ville	MAMIAS	64 €
404	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de la Cathédrale Saint Maclou	MAMIAS	336 €
405	Mise à disposition au bénéfice de la Ville, en 2021 d'une parcelle de jardin pour la mise en place d'un atelier de jardinage pour les enfants de l'accueil périscolaire de l'école des Maradas	ASSOCIATION DU JARDIN ECOLOGIQUE DES LARRIS	A titre Gracieux
406	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°4) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme Monique AMETTE et M. Claude MEATIS	Recette de: Loyer mensuel de 87,50€ + 28€ de provisions de charges d'eau et 75€ de provisions de charges d'électricité
407	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°2) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme Diamantine LAMBERGIER et M. José VASSEUR	Recette de: Loyer mensuel de 175€
408	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme DUJARDIN et M. LAMBERGER	Recette de: Loyer mensuel de 87,50€ + provisions de charges d'eau de 70€ +75€ charges d'électricité
409	Contrat de prestation pour trois représentations d'un spectacle pour les enfants des crèches de la Ville	LA COMPAGNIE CHABOTI	2 726 €
410	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°7) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme VASSEUR	Recette de: loyer mensuel 175€

411	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°5) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme MEINHARD et M. AMETTE	Recette de: loyer mensuel 175€
412	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans -Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme STADELMANN et M. LAMBERGER	Recette de: loyer mensuel de 87,50€ + 42€ charges eau + 75€ charge d'électricité
413	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme ABDELLI	Recette de: loyer mensuel de 97,50€ +56€ charges eau + 75€ charges d'électricité
414	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°1) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	MME DIOT Jeanne	Recette de: loyer mensuel de 87,50€ +42€ charges d'eau + 75€ charges d'électricité
415	Prêt de 1 200 000€ - Budget annexe " Parc de Stationnement"	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France	-
416	Prêt de 1 500 000€ - Budget principal	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France	-
417	Acceptation de l'indemnité d'assurance suite aux dommages survenus au mât et à la caméra de vidéoprotection sis route de Ménandon le 12 mars 2019	GAN ASSURANCES	Recette de 7 308,20 €
418	Demande de financement auprès de la Caisse d'allocations Familiales du Val d'Oise - Réhabilitation de la crèche de Marcouville	CAF	80 000 €
419	Demande de financement auprès de du Conseil Départemental du Val d'Oise - Réhabilitation de la crèche de Marcouville	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	50 000 €
420	Abroge la décision 342/2020 - Acquisition d'une aquarelle de Camille Pissarro "Les côteaux de la vallée de l'Oise, environs de Pontoise" - Demande de subvention	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Subvention à hauteur de 25% maximum soit 25 000 €
421	Contrat avec une société relatif à la location, l'installation et la maintenance de 8 défibrillateurs supplémentaires à Pontoise	DEFI LIGNE	4 336,56 € / an
422	Contrat avec une société relatif à la maintenance des installations électriques, hydrauliques et mécaniques d'un sanitaire sis place Van Gogh	PROTECSAN	4 380€ / an
423	Contrat de prestation de service avec une association pour la réalisation de 8 ateliers d'initiation à la pratique théâtrale à l'Espace Larris Maradas	CIE DIDIER DELCROIX	1 040 €

424	Contrat de prestation de service avec une association pour la représentation d'un spectacle interactif au profit des enfants de l'espace des Cordeliers	LES SAVANTS FOUS	500 €
425	Convention de prestation de service avec une association pour la mise en place d'ateliers d'Eveil Musical au profit des enfants de l'Espace des Cordeliers	NICKEL CORD'	320 €
426	Modification n°2 au marché de travaux de démolition de l'Ilot Lemercier - prestations supplémentaires	PICHETA SAS	Modification s'élève à 9 894 €
427	Don manuel de carnets de dessins et d'archives de la famille Pissarro à la ville	Louis Pierre SARDELLA	Don d'une valeur de 3000 €
428	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Aménagement d'un espace collecte avec cache-conteneurs rue des Arquebusiers	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 5 000 €
429	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Continuer la végétalisation des espaces minéraux	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 6 927 €
430	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Mise en place de panneaux de signalisation routière solaires	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 5 548 €
431	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Installation de toilettes sèches PMR au verger pédagogique	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 1 300 €
432	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Mise en valeur des sites patrimoniaux par un éclairage led	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 4 107 €
433	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Sécuriser la rue des Balais et lutter contre les dépôts sauvages	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 8 218 €
434	Marché Public de Fournitures de bureau, papier, fournitures scolaires, accessoires de bureau avec livraison sur sites	ARLIS INTER BURO	Sans montant minimum ni maximum
435	Marché public de location entretien de longue durée de deux balayeuses aspiratrices pour la commune	FISPAR	475 200 €
436	Marché public de prestations d'impression	Lot n°1: GESTION GRAPHIC - Lot n°2: DUPLIGRAPHIC	Chaque accord cadre est conclu sans montant minimum et sans maximum

ANNEE 2021 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
1	Passation d'un marché public pour l'acquisition et la livraison de vaisselles, accessoires et vaisselles jetables	Lot n°1: CHOMETTE Lot n°2: FIRPLAST	Lot n°1: Montant maximum en BdC fixé à 30 000€ HT - Lot n°2: Montant maximum fixé à 20 000€ HT
2	Demande de financement auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du développement de la vidéo-protection	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	30% des dépenses HT soit 32 820,55 €
3	Demande de financement auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du développement de la vidéo-protection	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France	30% des dépenses HT soit 32 830,55 €
4	Contrat avec une société pour des campagnes d'affichages sur les bus de l'agglomération, flancs panoramiques pour les évènements de la ville	MEDIATRANSPORTS	4 344 €
5	Contrat avec une société pour des campagnes d'affichages sur les bus de l'Agglomération, flancs droits pour les évènements de la Ville	MEDIATRANSPORTS	3 856,80 €
6	Contrat relatif à l'entretien et l'accord du grand orgue de tribune de la Cathédrale Saint Maclou	MANUFACTURE BERRICHONNE DE GRANDES ORGUES HEDELIN et CIE	2 040 €
7	Contrat de prestation de services pour le fonctionnement et le financement de 20 ateliers mosaïque à l'Espace Larris Maradas	NEXT MOSAIQUE	1 500 €
8	Contrat de prestation de services pour le fonctionnement et le financement de 20 cours de guitare enfant à l'Espace Larris Maradas	M. DUROURE Antonin	1 500 €
9	Mise à disposition temporaire des terrains communaux en vue de la formation et de l'entrainement des sapeurs-pompiers du Val d'Oise	GRIMP	A titre gracieux

QUESTIONS ORALES

Madame LE MAIRE : *« Dans l'ordre je ne sais pas, est-ce qu'on fait priorité aux dames ou dans l'ordre de dépôt, je ne sais pas je vous laisse choisir. Donc c'est Monsieur DREVELLE, allez-y Monsieur DREVELLE nous vous écoutons. »*

QUESTION ORALE POSEE PAR M. DREVELLE AU NOM DU GROUPE PONTOISE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Quel soutien aux habitants de la Tour fontaine ?

La Gazette du Val d'Oise nous informe régulièrement des aléas de la rénovation de la Tour Mocquot, dite aussi tour Fontaine (juin 18 et juillet 19). Aussi avons-nous appris en janvier 2021 que la destruction était encore retardée et le projet de reconstruction réétudié. Pire, le directeur d'Erigère, nouveau propriétaire de l'immeuble, explique au journaliste qu'il n'y aura pas de propositions de relogement tant qu'il n'y a pas de projet de reconstruction.

Est-ce admissible ?
Cette tour est en voie de désaffectation. Certains habitants sont partis, peu à peu chassés par le manque d'entretien et l'insécurité qui règne dans ses cages d'escaliers. Sur les 44 logements nous avons compté 12 portes condamnées.
Nous avons pu échanger avec 17 locataires, soit plus de la moitié des portes dont les sonnettes fonctionnent. Ils se sentent abandonnés, informés par la presse plus que par la ville ou leur propriétaire. Ils se sentent piégés entre des appartements vides et des trafiquants divers qui se livrent impunément à leurs commerces illicites. Même si une vieille dame nous a dit « ils portent mes courses ».
Tous ces locataires nous ont fait part de leur désir de relogement. Parmi eux, cinq seniors et très seniors qui ont peut-être besoin de logements spécifiques. Parmi eux, onze enfants et cinq jeunes étudiants qui ont besoin de conditions de logement plus favorables à leurs études.
Comment la Ville peut-elle intervenir pour les soutenir dans leurs démarches ?
Comment le CCAS peut-il être missionné pour enquêter et pour les aider à monter et suivre leurs dossiers de relogement ?
Nous demandons publiquement le soutien de la Ville et des acteurs du logement social pour mettre à l'abri le plus rapidement possible les locataires de la tour Fontaine, sans attendre un contre-projet et avant qu'il y ait un accident ou un drame.
Cette situation est inacceptable. Les habitants de la Tour Fontaine sont des Pontoisiens comme les autres et le bailleur social Erigère ne doit pas se défausser de ses responsabilités.

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur DREVELLE. Je trouve votre conclusion excellente, je la reprends à mon compte, le bailleur social est responsable du bien-être et de tout simplement du service minimum qu'il doit assurer à ses locataires et c'est la raison pour laquelle nous avons considérablement renforcé à la fois nos liens et nos exigences vis-à-vis de l'ensemble des bailleurs sociaux, pas seulement d'ERIGERE mais l'ensemble des bailleurs sociaux. Malheureusement pour ERIGERE, eux particulièrement, j'allais dire entre guillemets contraint et forcé dès le mois de juillet avec le drame de Marcouville mais ce qui nous permet de remonter aussi au fur et à mesure l'état de la participation et du mode de fonctionnement d'ERIGERE sur le territoire de la commune et il y a beaucoup de choses à dire et à faire et à revoir. On a déjà travaillé sur les modalités de fonctionnement quasiment au quotidien ou de manière hebdomadaire pour avoir également des remontées d'informations que nous n'avions pas toujours.*
Sur le sujet spécifiquement de la rue fontaine, du 7 rue fontaine, on est évidemment particulièrement, on est au courant et vigilant à l'évolution de la situation. Je ne vais pas revenir sur le projet dont vous dites à juste raison que ce n'est pas l'objet de votre question mais on pourra y revenir le moment venu.
Sur la situation de la sécurité et je dis ça sous le contrôle de François DAOUST, les choses sont prises en main, je ne peux pas en dire beaucoup plus, puisqu'on a tout simplement, pour que l'efficacité qu'un certain nombre d'opérations, il n'était pas nécessaire d'en parler d'avantage mais sachez que c'est très largement pris en compte et c'est en cours et j'espère que nous aurons des résultats très, très prochainement.
Ensuite sur la situation du logement, on a fait regarder, sachez que vous avez un certain nombre de locataires de la rue fontaine, du 7 rue Fontaine qui sont d'ores et déjà suivis par le CCAS. Ce qui m'a un peu étonné par rapport à votre question ou les échanges que vous avez visiblement eu avec les locataires dont je n'ai aucune raison de mettre en doute la parole. Simplement, nous les dossiers que nous suivons, nous avons sept dossiers actifs et je vous dis en toute transparence. Nous avons une première famille avec un dossier qui date de 2010 c'est un couple plus un enfant qui est dans un T4, nous avons une autre famille qui est un couple plus trois enfants dans un T4, une troisième famille qui est un couple plus un enfant là aussi dans un T4, nous avons une personne isolée plus une autre personne isolée dans un T3, nous avons un couple dans un T3, un couple plus un enfant dans un T3 et un couple plus une personne hébergée chez la mère de ce Monsieur dans un T3, voilà les sept personnes, les sept situations qui sont suivies par le CCAS. Comment ça se passe ? Le CCAS suit les personnes qui se manifestent auprès du CCAS. Alors après on peut se renvoyer la balle longtemps, peut être aussi au CCAS d'être davantage au-devant mais pour autant ce qu'il faut bien expliquer à vos interlocuteurs, ce que nous nous pouvons faire, s'ils ne font pas la démarche auprès du CCAS la ville n'étant pas chez elle puisque c'est donc un patrimoine qui appartient à un bailleur social, ne peut pas opérer d'une manière ou d'une autre. C'est d'autant plus vrai que nous avons un nombre de logements sociaux à Pontoise qui est déjà relativement limité en tout cas un contingent, nous disposons de six cent trente logements sociaux. Ces six

cent trente logements sociaux ont un taux de rotation de six pour cent, ce qui est très faible, ce qui est extrêmement faible et nous avons en moyenne sur 2019, nous avions mille six cent quatre-vingt-deux demandes. Donc vous imaginez bien que si en plus les gens ne demandent pas, ça sera difficile de traiter leur situation et j'insiste et je rajoute non pas pour dédouaner la ville de quoi que ce soit c'est que nous n'avons aucun droit d'exiger d'ERIGERE la description de la situation de ses locataires. Nous n'avons aucun droit d'exiger la connaissance de la situation de ses locataires, donc je ne peux qu'inciter les habitants de la rue Fontaine à se rapprocher du CCAS à faire une demande officielle de logement auprès de nous, en précisant bien sûr malheureusement et compte tenu des chiffres que je viens de rappeler, ça ne veut pas dire que ça ouvre droit à un logement dans des délais malheureusement courts, c'est souvent des délais assez longs compte tenu de ce très faible taux de rotation. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'une famille en particulier, cinq logements lui ont été proposés, les cinq ont été refusés. C'est un élément important aussi à avoir en tête, ce qui n'empêche pas de faire le même constat, oui les conditions de logement dans la rue Fontaine sont compliquées et c'est aussi la raison pour laquelle je tanne ERIGERE pour avancer sur la réhabilitation, plus que la réhabilitation, la transformation de cette partie de petit quartier, pour que on ne reste plus dans cette situation qui n'est acceptable pour personne évidemment pour ces locataires mais non plus pour la ville. Mais sur les logements sociaux, je pense qu'il y a aussi un travail de pédagogie à avoir auprès des habitants qui est de dire si on ne demande pas on n'aura pas et puis c'est pas automatique parce que encore une fois, s'il y a pas de taux de rotation on va pas sortir des gens de force pour les remplacer, c'est toute la difficulté.

On est en train de travailler avec Marie-Claude CABARRUS sur tout un plan logement qu'on aura l'occasion de vous présenter également mais parmi ceux-là et ça c'est une nouveauté sur laquelle nous travaillons, jusqu'à présent la ville, la ville garantissait peu voire pas les emprunts des bailleurs sociaux. La conséquence de ne pas garantir les emprunts des bailleurs sociaux, c'est que vous avez un contingent de logements extrêmement faible, pour ne pas dire nul. Compte tenu des exigences que nous avons qui sont des exigences normales mais des exigences que nous avons vis-à-vis des bailleurs, des investissements qu'ils doivent faire et moi je les demande à l'échelle de toute la ville, j'ai demandé aux services de regarder jusqu'à quel niveau en restant évidemment raisonnable et pour ne pas mettre en risque la ville, nous pouvions garantir les emprunts avec pour conséquence d'avoir donc un nombre de logement social qui sera affecté à la ville, bien plus important que ce qu'elle n'a aujourd'hui, ça me semble être aussi une piste de solution en la matière.

Voilà ce que je pouvais vraiment vous dire là-dessus, c'est un sujet de préoccupation qu'on traite par différents aspects pas que par le logement, pas que par les relations avec ERIGERE mais également je viens de vous le rappeler par les mesures nouvelles que nous mettons en place et puis par des opérations on va dire qu'on va qualifier autres pour ramener un peu de tranquillité et de dignité aux habitants de ce quartier, de cette rue. Voilà ce que je pouvais dire sur cette première question. La deuxième question orale c'est vous Sandra, Madame NGUYEN qui la pose, je vous cède la parole. »

QUESTION ORALE POSEE PAR MME NGUYEN DEROSIER AU NOM DU GROUPE PONTOISE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Quel soutien de la ville aux commerçants de tous les quartiers de Pontoise ?

Madame la maire,

Mesdames et messieurs les élus,

Les vagues successives de confinement depuis mars 2020 n'ont pas été sans incidence sur les petits commerces jugés non essentiels, mettant en péril leur survie économique. Les experts avaient déjà prévu une vague de défaillances, qui a commencé en 2020 et se prolongera sur l'année 2021. Nous le lisons régulièrement dans la presse locale, nous le constatons au quotidien dans nos échanges avec les commerçants des quartiers et les habitants: de nombreuses fermetures de commerces de proximité risquent d'advenir.

En effet, à Pontoise comme ailleurs, trop de commerces sont en difficulté, certains seront obligés de fermer, alors qu'ils portent la dynamique économique locale, l'animation et souvent le lien social des quartiers. Comment la ville compte-t-elle les soutenir davantage ?

Nous découvrons par la presse combien certains commerçants peuvent récolter d'amendes quand ils livrent ou déchargent leur matériel à proximité de leur boutique, qui reste leur lieu de travail. Les 20 minutes autorisées

du click and collect sont efficaces pour les clients, mais les professionnels de tous les quartiers ont d'autres besoins : comment ces besoins seront-ils étudiés pour trouver une solution adaptée ?
Par ailleurs, des aides existent, encore faut-il en avoir connaissance et pouvoir remplir les dossiers de demande. Par exemple, comment nos commerces ont-ils été accompagnés pour candidater au fond résilience annoncé par la Région, qui vise à aider certains secteurs, notamment celui de la restauration qui a le plus souffert ?
Le gouvernement déploie de nombreux financements à travers un Plan de relance, dans lequel il est difficile de s'orienter tant il est complexe... Et quand le commerçant a épuisé toutes les possibilités d'aides, nous souhaitons savoir si des modalités d'accompagnement de la mairie sont prévues sur la suite, en matière notamment d'accès aux droits, d'aide à faire le lien avec les services de la préfecture, du département et de la région, avec les associations adéquates, ou bien avec des expertises d'avocats....
Notre responsabilité collective, est d'aider la ville et ses habitants à supporter le choc économique et social de la crise. Pontoise ne doit pas rater le virage de la relance économique et sociale. Ma question est la suivante : Comment la ville va-t-elle prendre ce virage essentiel de la relance, pour tous nos centres commerciaux de quartier ? Comment les soutenir pour les aider à rebondir ?
Il est indispensable d'agir maintenant, sinon il sera trop tard, et au drame personnel que pourraient vivre certains, s'ajoutera le drame de la désertification commerciale de nos quartiers.
Je vous remercie pour votre réponse.

Madame LE MAIRE: *« Merci Madame NGUYEN DEROSIER. Évidemment la situation de nos commerces, j'allais dire même en temps normal est un sujet de préoccupation et d'attention permanent, régulier, des majorités successives pour une raison simple c'est que ce tissu de commerces de proximité c'est ce qu'il fait aussi la particularité de la ville de Pontoise. Et d'ailleurs c'est parce que ça fait partie de cette particularité que la ville de Pontoise et j'y reviendrai, a été pilote dans les actions menées par l'agglomération et sur lesquels nous avons été très, très présente pour la mise en place justement du Click and Collect et des différentes plates-formes numériques qui ont permis de moderniser et de faire passer au numérique un certain nombre de commerçants qui jusqu'à présent n'y étaient pas passés.*
Mais je vais revenir d'abord sur le diagnostic, je dis ça sous le contrôle de Shahrazade DELAMARE et de Laurent LEBAILLIF qui est malheureusement malade ce soir, mais nous avons été à la rencontre tout ce mois de janvier, quasiment un par un, même sous la neige, auprès des commerçants pour montrer tout simplement et symboliquement aussi, parce que c'est important notre présence physique, notre attention, notre écoute pour essayer de combler éventuellement des vides dans l'action et j'y reviendrai de ce qui a été engagé et de ce qui est amené à être poursuivi. Je parle de diagnostic pourquoi ? parce que je ne vous cache pas qu'alors j'étais un peu inquiète, je suis presque repartie reboostée, pardon de l'expression, de ces multiples échanges parce que j'ai eu en face de moi beaucoup et une très grande majorité de commerces de proximité peut-être inquiets mais surtout extrêmement volontaires et combatifs, reconnaissant que les différentes aides et les différentes actions d'où qu'elles viennes d'ailleurs leur permettaient véritablement d'entrevoir une année 2021 moins noire qu'on aurait pu l'imaginer si ces aides n'existaient pas.
Beaucoup d'entre eux ont même dit qu'ils avaient fait d'excellents mois de décembre et mois de janvier, que le consommé local fonctionnait. Je peux vous dire que ça fait du bien d'entendre ça, je ne l'invente pas, ça a vraiment été dit et je dis pas que c'est valable pour absolument tout le monde et qu'il y a malheureusement peut-être des exceptions là-dedans mais c'est vraiment la tonalité qui ressort de nos échanges de tout le mois de janvier et dans tous les quartiers. Et ça c'est le premier point.
Cette combativité du tissu commercial et cette solidarité des différents commerces d'ailleurs qui permet souvent, qui permet aussi de répondre à un enjeu crucial pour notre commerce à savoir qu'il y a une synergie qui se crée entre les différents commerces, que l'association des commerçants fonctionne véritablement. On sait que c'est toujours un petit peu difficile parce que on n'a pas le temps, parce qu'il peut y avoir des rivalités, parce que il y a des conceptions différentes, faut bien que les crises comme celle qu'on vit aient quelques avantages et j'envoie un ici c'est que tout le monde se serre les coudes y compris des gens qui ne parlaient pas et qui aujourd'hui partagent les mêmes orientations, les mêmes actions et se projettent un peu dans l'avenir ensemble.
Ça me semble important de le souligner parce que c'est aussi ce que je souhaite qu'on développe à l'échelle de la ville à savoir une politique volontariste, dynamique et positive, pas simplement de dire on va mettre des

rustines moi je veux qu'on vraiment qu'on ait de l'ambition pour notre commerce de centre-ville et de proximité d'une manière générale puisque cela ne concerne pas seulement le centre-ville et donc pour répondre très clairement, très concrètement à votre question, nous avons engagé immédiatement dès que nous avons été en situation de le faire, un certain nombre d'actions qui sont au nombre de vingt-six. Alors je ne vais peut-être pas toutes les dire, parce que ça prend du temps mais pareil on pourra vous les donner par mail si vous le souhaitez.

Mais un bon nombre d'entre elles répondent directement à vos préoccupations et encore une fois ce que je vous dis ce qu'il a déjà été fait, ce qui a vocation à être suivi voire accentuer, modifier en fonction de l'évolution des choses et puis de l'évolution des demandes, notre objectif est d'être le plus agile possible pour répondre aux besoins. Ces actions qu'elles sont-elles ? J'en prends quelques exemples c'est la mise en place pour répondre aux questions des commerçants faire en sorte justement qu'ils aient en permanence des conseils, des aides, des suggestions et cette hotline fonctionne sur des questions extrêmement diverses qui vont d'une aide aux loyers en passant par effectivement le fonds résilience en passant par les questions sur le stationnement, on pourra y revenir. C'est la mise en place de rendez-vous personnalisés pour aider les commerçants à mettre en place les solutions digitales c'est-à-dire que vous aviez la plate-forme de l'agglomération qui a été mise en place, ça pouvait apparaître comme étant théorique et lointain voire inquiétant pour certains commerces qui étaient très, très éloignés de cette logique il y a encore quelques semaines ou quelques mois et des rendez-vous ont été organisés au sein de la mairie, au sein du service développement économique pour les accompagner dans la mise en place physiquement ,pour les accompagner à la mise en place de ces solutions. C'est également la mise en place d'une plateforme d'échanges TEAMS, c'est à la mode, justement de manière très collective, collégiale, de partage d'expériences, d'idées et de propositions simplement d'échanges et surtout ça c'est quelque chose de très important, de veiller à ce que aucun commerçant ne s'isole, ce qui nous semble absolument fondamental et ça c'est valable tant du point de vue de la Ville que tant du point de vue des voisins, des voisines et des commerces autour qui peuvent tendre la main et apporter des solutions relativement simples à mettre en place et auxquelles le commerçant en question n'aurait pas forcément pensé. Je passe un peu plus vite, nous avons créé un formulaire en ligne pour l'actualisation des commerces sur le site de la ville qui est mis à jour régulièrement pour permettre de les référencer, pour permettre de leur faire de la publicité, pour permettre d'orienter la clientèle locale sur ces différents commerces. Nous avons mis à jour le répertoire voire créer tout simplement un répertoire des aides financières donc sur le site de la ville où il est possible de se connecter et pour répondre à une remarque que vous avez fait, je crois que vous avez dit, qu'il fallait être plus proactif, vous avez raison c'est la raison pour laquelle on ne s'est pas contenté de dire que ça existe, il y a eu une prise de contact global envoyé à tous les commerces sur tout ce qui a été mis en place voire des appels téléphoniques pour s'assurer qu'ils avaient bien pris connaissance de l'ensemble du mail, qu'ils avaient bien pris connaissance des aides qui étaient mises à leur disposition et qu'évidemment le service de la ville était à leur côté pour les aider tout simplement à monter le dossier ou alors trouver les interlocuteurs qui leur permettraient de monter ces dossiers plus facilement.

Le stationnement on en a parlé c'est la gratuité pendant les deux confinements c'est donc en mars, avril jusqu'au 11 mai de mémoire et puis c'est le mois de novembre puis au mois de décembre pour à la fois trouver un équilibre c'est pas la gratuité mais 1h de gratuité supplémentaire en fin de journée pour permettre aux Pontoisiens ou non Pontoisiens qui le souhaitent de venir faire leurs courses de Noël dans le centre. Et puis bien sûr c'est les places de Click and Collect, on verra ce qui est décidé par la suite mais qui ont vocation à être maintenues, qui rencontrent aujourd'hui leur public et sur lesquelles il faut que nous ayons une attention particulière pour veiller qu'elles ne deviennent pas des places ventouses d'où le travail que l'on va faire pour les matérialiser encore un peu plus donc en réalité, les pérenniser tout simplement puisque là, il y avait eu un travail qui avait été fait en urgence.

Je fais une petite incidente sur l'article de la gazette sur une commerçante qui aurait eu deux mille euros je crois d'amendes. J'attire votre attention, je n'ai plus les chiffres qui me sortent de la tête à l'instant nous n'avons fait pendant les deux confinements, nous avons fait zéro FPS, donc déjà j'invite le journaliste à vérifier de quand datent les amendes, ça c'est la première des choses. Pendant le confinement il n'y a pas eu de FPS lié au fait d'être garé sur un stationnement payant et vous n'auriez pas payé par définition, on ne l'a

pas fait parce que c'était gratuit. S'il y a eu des amendes, c'est parce que c'était des stationnements dangereux et ça je le revendique, j'assume, que vous soyez un citoyen classique, que vous soyez un commerçant, quel que soit votre statut, je ne tolèrerai pas dans cette ville des stationnements dangereux. On aura beau nous trouver ensuite quand il y aura eu un accident parce que vous avez des voitures qui sont sur un trottoir, et c'était le cas en l'espèce d'une voiture qui était garée au milieu d'un virage et qui empêchait de prendre la rue de l'Hôtel de Ville, c'est quand même ça la situation. Enfin, pour arriver à deux mille euros, à un moment je pense qu'il faut aussi réfléchir pour prendre contact avec les services de la ville pour trouver une solution et ne pas rester de manière passive. Des solutions peuvent être trouvées, la Ville est aidante de ce point de vue-là, l'objectif est d'aider les commerçants, évidemment pas de les sanctionner. Je pense qu'on en a fait la démonstration y compris avec l'exonération totale des droits de places sur la totalité de l'année 2020. Voilà à un moment il faut aussi que le dialogue doit se faire des deux côtés et que la bonne foi doit être faite des deux côtés. De la même façon le stationnement bien sûr il faut faire la distinction et c'est ce que nous faisons auprès de la police municipale et aux frais des ASVP c'est qu'il faut faire la différence entre un véhicule qui stationne en warning en train de livrer et une voiture placée telle que je viens de vous le décrire, là évidemment ça ne souffre pas de discussion, en tout cas de mon point de vue en terme de sanctions.

Que puis-je vous dire ? On a essayé de maintenir un certain nombre de choses donc à Noël je vais passer vite avec un effort qui a été mis sur les décorations parce que pour faire fonctionner les commerces et pas simplement des aides financières, ça je l'ai souvent dit, je le revendique encore aujourd'hui, un commerce ou un centre qui fonctionne ou un quartier commerçant qui fonctionne c'est un quartier qui est bien éclairé, c'est un quartier qui est sécurisé, c'est un quartier qui est propre, c'est un quartier qui est accessible, ce sont autant d'éléments qui sont absolument fondamentaux au moins autant que les aides que l'on peut donner pour aider les commerçants et croyez bien, il faudra qu'on soit tous extrêmement vigilants et extrêmement ambitieux sur les différentes thématiques que je viens de citer parce que c'est par là qu'on pourra s'assurer du maintien voire, soyons ambitieux du développement de nos commerces de proximité et c'est croyez bien, vraiment l'ambition qui m'anime.

Alors enfin sur les conséquences de la crise et puis sur ce que nous envisageons sur 2021 : les conséquences de la crise, on a eu, on a quelques fermetures on les fait examiner, pour le moment, j'allais dire elles nous rassurent, non on est jamais rassuré par une fermeture de commerce mais simplement on s'aperçoit que les quelques commerces qui ont annoncé leur fermeture sont des commerces en difficulté depuis déjà quelques années, ça c'est le premier point et le deuxième point, on essaye d'avoir des typologies, pardon de le dire comme ça mais pour avoir ensuite la meilleure des réponses à apporter pour que ça soit complètement adapté et le deuxième cas de figure, ce sont des commerces très récents et qui avaient quelques mois et évidemment qui ont été fauchés en pleine installation et qui n'avaient pas encore l'assise financière voire l'expérience en tant qu'entrepreneur pour rebondir malgré ces difficultés. Si je dis ça c'est pour garder de l'optimisme et du volontarisme bien sûr vis-à-vis de nos commerces de proximité en disant que les choses ne sont pas si noires que ça, ça ne veut pas dire qu'il faut pas être vigilant et ça veut pas dire qu'il faut baisser la garde c'est pas ce que je suis en train de dire. Mais que on a un commerce de proximité qui est très résilient pour le coup et vaillant et qui se bat et je pense que c'est important de le souligner et on sera à leurs côtés.

Alors justement en 2021, les vingt-six actions encore une fois que je tiens à la disposition, qu'on peut vous envoyer par mail, vont être redéployées, n'ont pas vocation à être supprimées. Par ailleurs, c'est une question que vous avez posé à Laurent LAMBERT qui n'a pas voulu répondre et je le comprends parce que ça sera évolutif en fonction de la situation mais nous avons d'ores et déjà réservé une enveloppe dite COVID mais qui sera pour beaucoup fléchée sur les commerces de cent mille euros. Et autour de tout cela Shahrazade DELAMARE et Laurent LEBAILLIF travaillent à un plan, j'allais dire de sécurisation, de relance, de je sais pas comment vous allez l'appeler, justement de nos commerces qu'on aura l'occasion de vous présenter mais de manière, là on y travaille de manière anticipée, en souhaitant qu'un certain nombre de mauvaises nouvelles ne se produisent pas comme dirait certains le pire n'est jamais certain. Et j'ai quelques motifs en tout cas d'optimisme et quand je vois l'énergie qui est mise par nos commerces de proximité à passer ce cap extrêmement difficile, j'aurais peut-être l'occasion de vous en parler j'ai encore eu une petite bonne nouvelle aujourd'hui c'est trop tôt pour en parler, ça s'appelle faire du teasing. Mais donc la situation est très complexe, elle est de nature à nourrir des inquiétudes, pour autant il faut regarder la réalité de la situation

on ne peut que se satisfaire d'avoir entre trois cent cinquante et quatre cent commerces à Pontoise qui font sa particularité, qui nous oblige d'autant plus mais je trouve qu'à la faveur de cette crise, on a vraiment une mobilisation des commerces de proximité et une mobilisation des consommateurs qui méritent d'être saluées encore une fois. Je terminerai par là quand vous avez des commerçants qui vous disent que le consommé local Madame le Maire, ça marche je peux vous dire que ça donne du baume au cœur et ça donne envie de déployer encore plus d'énergie pour développer notre commerce de proximité. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question mais en tous cas c'est un discours volontariste que je souhaite partager avec vous. »

Madame NGUYEN : *« Très bien, je vous remercie beaucoup. Vous m'entendez ? Donc je trouve cette réponse satisfaisante surtout qu'avec vingt-six actions différentes, on espère que l'ensemble des commerçants trouvera réponse aux problématiques qui sont variées. Je me posais une toute petite question de technique sur le droit de préemption : quand on parle de, je pensais à un commerce dont les locaux ont été vendus à un agent immobilier, je me demandais s'il n'y avait pas aussi un levier par rapport à l'achat de la commune de ces murs, ça permet à la fois de revendre à un commerçant qui convienne, qui soit plus dans la complémentarité qu'avec les autres commerces et puis éventuellement d'avoir un contrat de bail avec le commerçant qui aurait pu fermer et de lui louer ses locaux en attendant que sa situation s'améliore et qu'il puisse racheter ses murs. »*

Madame LE MAIRE : *« J'en terminerai par là. Effectivement le droit de préemption est un outil qu'il faut que nous utilisions davantage. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous avons des zones qui s'y prêtent et autorisent la ville à préempter. Simplement, un il faut le faire à bon escient et deux par rapport à une réalité financière qui s'impose à nous parce que le budget de la ville, il est ce qu'il est, on en a parlé longuement ce soir, on ne peut pas acheter tous les immeubles et ce à quoi vous faites référence je pense que c'est peut-être la place du Grand Martroy. Il se trouve que c'est un immeuble entier qui a été acheté, autant vous dire que c'est juste hors de proportion pour le budget de la ville.*
Pour autant, et ça c'est une politique que je souhaite qu'on mette en place sur du long terme, je pense que Gérard SEIMBILLE ne me contredira pas, que je souhaite mettre à long terme et sur plusieurs points pour nous permettre d'actionner ce levier plus fréquemment. La première des choses, ça été évoqué par Lena de BOURMONT, c'est l'évolution des statuts de Cergy Pontoise Aménagement qui va avoir vocation sur un certain nombre de sujets à porter précisément ces fonciers et nous permettre de garder la main sur leur évolution, ça c'est le premier point. Le deuxième point si Cergy-Pontoise Aménagement ne devait pas suffire, ce qui est tout à fait envisageable ou en tout cas possible, je souhaite que nous organisions au sein de la ville avec un service de développement économique qui soit pour le coup musclé et qui nous permette parce que avec des professionnels qui ont un réseau d'investisseurs, un réseau d'acteurs, un réseau de commerçants, qui savent rendre notre commune attractive d'un point de vue commercial, nous permettent d'acheter effectivement des commerces pour les revendre assez rapidement à des investisseurs que nous aurons trouvés, des commerçants, et qui correspondront à la politique commerciale que nous souhaitons déployer dans la ville. L'idée étant vous l'avez compris, que ce soit du coût une opération blanche dans l'année pour la ville. Aujourd'hui, je suis transparente avec vous, nous n'avons pas les moyens humains tout simplement mais c'est une politique de long-terme en tout cas c'est vraiment parmi les missions, les objectifs que je souhaite assigner et je sais que Schahrazade est complètement en ligne là-dessus et y travaille d'ores et déjà et que je souhaite sur le long terme assigner au service économique de la Ville et donc ça répond à l'objectif également je pense. »

Madame NGUYEN : *« Merci beaucoup, c'est satisfaisant puis on suivra ensemble la suite des évènements en restant positif puis c'est vrai que je pense à la presse qui se fait l'écho toujours des pires situations. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est son métier. »*

Madame NGUYEN: *« En même temps le côté positif c'est que ça permet aussi une consommation locale parce que je crois qu'on est tous impliqué par rapport à ça. Merci à vous. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup. Il est donc 23h 48, ça a été le plus long conseil municipal jusqu'à présent mais les questions étaient d'importance stratégique et nécessitaient ces débats, merci à vous. Je vous remercie tous pour la qualité de ces échanges, de votre attention également. La date du prochain conseil municipal, le 25 mars où là nous parlerons tout simplement budget. Nous voterons le budget de la commune de Pontoise. Merci à vous, bonne soirée et soyez prudents sur la route et j'espère vous avez tous votre attestation. Si vous ne les avez pas dites-le nous, il est encore temps de les ressortir. »*

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2021 :

N°DELIBERATION	OBJET
01/21	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet
02/21	Convention relative au versement d'une dotation de la CACP à la commune de Pontoise pour le mobilier et les équipements du groupe scolaire Bossut
03/21	Acquisition à l'euro symbolique de la placette de la résidence Bellerive, parcelles AM n° 137, 173, 174,176, 181, 186, 187 sises avenue du général Gabriel Delarue
04/21	Convention entre la CACP et la ville relative à la reprise de la gestion technique et financière des équipements de signalisation lumineuse tricolore communaux
05/21	Renouvellement de la convention avec les collèges Jean-Claude Chabanne, Simone Veil et Nicolas Flamel pour l'accueil de collégiens en mesure de responsabilisation en 2021
06/21	Tableau des emplois - Actualisation
07/21	Indemnités de fonction – Modification de l'indemnité de l'élu délégué au management et aux ressources humaines
08/21	Rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour la commune et les parcs de stationnement - Année 2021
09/21	Maison médicale - Subvention d'aide à l'installation de professionnels de santé
10/21	Délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement de Pontoise - Principe de délégation
11/21	Tarifs des crèches pour l'année 2021
12/21	Bourses communales - Année scolaire 2020-2021
13/21	Mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location
14/21	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
15/21	Détermination des taux d'avancement de grade
16/21	Création de l'association pour la promotion de la destination Impressionnisme
17/21	Convention d'objectifs avec deux clubs : le Racing club agglomération Cergy-Pontoise et l'association sportive Pontoise-Cergy Tennis de table
18/21	Rapport annuel 2019 du mandataire de la collectivité actionnaire de Cergy-Pontoise Aménagement

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2021:

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
Stéphanie VON EUW		Karima OUMOKRANE	
François DAOUST		Mehdi BOUHANNA	
Anne FROMENTEIL		Stéphanie PACKERT	
Robert DUPAQUIER		Raoul NKAMWA	
Léna MOAL-DE BOURMONT		Karine LAVENU	
Laurent LAMBERT		Rolland DELHORBE	
Laetitia DEWALLE		Marie-Christine DEJARDIN	
Sébastien BLANCHARD		Victor BRAMI	
Schahrazade DELAMARE		Armelle LEGRAND-ROBERT	
Patrick MORCELLO		François FROMANGÉ	
Marie-Claude CABARRUS		Gérard SEIMBILLE	
Sébastien GUERY		Chloé CAMBIE	
Céline ALVES-PINTO		Pascal BOURDOU	
Philippe ROUDEN		Agnès IRRMANN	
Céline KALNIN		Jean-Christophe BORIES	
Laurent LEBAILLIF		Sandra NGUYEN DEROSIER	
Monique LEFEBVRE		Matthieu DREVELLE	
Emmanuel PEZET		Bénédicte ARIES	
Annick FERRÉ		Gérard BOMMENEL	
Rémi BOUXOM			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h48.

Approuvé au conseil municipal du : 25 MARS 2021

MAIRIE DE PONTOISE (Val d'Oise)

Stéphanie VON EUW
Maire